

Repères pour l'histoire de la CGT Et du syndicalisme

établis par Jean OMNÈS

Annexes

- Annexe I** Quelques points de repères concernant les origines et l'histoire du syndicalisme, des luttes sociales et de la recherche scientifique jusqu'en 1935.
- Annexe II** Extrait de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François 1^{er} (1539)
- Annexe III** Articles extraits de la "Loi Le Chapelier", votée par l'Assemblée constituante (14 juin 1791)
- Annexe IV** Loi relative à la création des syndicats professionnels (du 21 mars 1884)
- Annexe V** Extrait des premiers statuts de la CGT (congrès constitutif de 1895).
- Annexe VI** Article 2 des statuts de la CGT adoptés par le congrès de 1902 à Montpellier.
- Annexe VII** Résolution du Congrès de la CGT (Amiens) en 1906 dite "Charte d'Amiens".
- Annexe VIII** Préambule des statuts (congrès de réunification en 1936, à Toulouse).
- Annexe IX** Extraits du programme du Conseil National de la Résistance.
- Annexe IX** Préambule des statuts (congrès de réunification en 1936, à Toulouse).
- Annexe X** Histoire d'une journée : le 8 mars
- Annexe XI** Les Secrétaires Généraux de la CGT.
- Annexe XII** 50 ans du SNTRS-CGT (10 mars 1998).
- Annexe XIII** Effectifs du CNRS, 1938 - 2007
- Annexe XIV** Sigles utilisés
- Annexe XV** Sources bibliographiques

Annexe I : Quelques points de repères concernant les origines et l'histoire du syndicalisme.

Milieu du XII^e siècle av. notre ère • La première grève relatée a eu lieu en Égypte en l'an 29 du règne de Ramsès III, à Deir el Médineh. Les ouvriers¹ chargés de la décoration des monuments de la Vallée des Rois protestaient contre les retards de ravitaillement !

1221 • Création de l'Ecole de Médecine de Montpellier.

1229 • Création de l'Université de Toulouse.

1231 • Les Tribunaux de l'Inquisition sont mis en place sur décision du pape. Avec les massacres qui s'ensuivent.

1233 • Un mouvement des ouvriers drapiers, d'une extrême violence a lieu à Beauvais.

1257 • Création de la Sorbonne.

1280 • Une nouvelle et violente insurrection des ouvriers drapiers à Ypres. Les troubles gagnèrent d'autres villes, comme Douai, Bruges, Provins, Rouen, Caen, Toulouse.

XI^e siècle • Apparition des corporations en France.

XVI^e siècle • Mise en place de caisses de secours ou "caisses de résistance".

1529 (avril) • Une Révolte populaire éclate à Lyon contre la misère, pour la baisse du prix du pain.

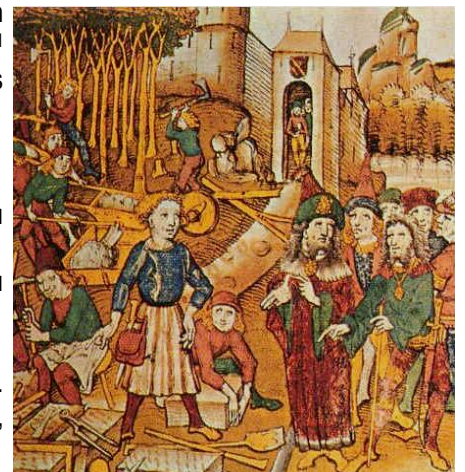
1530 • Création du Collège de France.

1539 (Août) • Publication de "l'Ordonnance de Villers-Cotterêts" signée par François 1^{er} qui interdit, "au nom de l'ordre public", toute "coalition" ouvrière ou patronale.

1539 • Les "Griffarins", une caisse de secours des compagnons imprimeurs de Lyon, instituent le "tric", la grève avant la lettre, à propos des salaires, de la durée du travail quotidien et du nombre des apprentis. Ils dénoncent l'enrichissement des libraires. L'arrêt de travail durera quatre ans et l'agitation se poursuivra jusqu'en 1572.

1571 • Grève des imprimeurs à Paris et à Lyon.

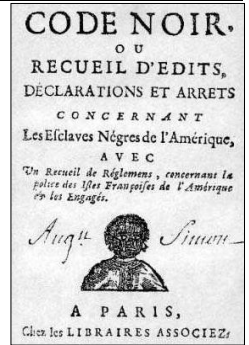
1588 (12 mai) • « Journée des barricades », soulèvement populaire à Paris contre le roi Henri III.



¹ Et non pas des esclaves comme le disent certains films sur cette époque.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

- 1621 • Création de l'Université de Strasbourg.
- 1666 • Création de l'Académie des Sciences.
- 1667 • Création de l'Observatoire de Paris.
- 1673 (23 septembre) • Edit royal instaurant une pension de vieillesse pour les officiers de la marine royale.
- 1685 (Mars) • Un édit de Louis XIV fixe le "*Code Noir*" des esclaves nègres de l'Amérique.
- 1697 • A Darnétal en pays rouennais, plusieurs milliers de compagnons drapiers, bravant le pouvoir se mettent en grève et bloquent pendant un mois les fabriques.
- 1760 • Création de la Mutuelle des menuisiers.
- 1788 (Mars-Avril) • Réunion de l'Assemblée de Vizille, un des préludes à la Révolution.
- 1789 (Avril) • A Paris une émeute, liée essentiellement aux difficultés économiques, fait rage au Faubourg Saint-Antoine.
- 1789 (5 mai) • Réunion des États généraux à Versailles (Clergé Noblesse et Tiers état. C'est le début de la Révolution Française.
- 1789 (20 juin) • **Serment du Jeu de Paume.** Cet événement fondateur de la Révolution française constitue une étape symbolique dans la destruction de l'absolutisme. L'ouverture des états généraux avait suscité une querelle de procédure : le tiers état souhaitait la réunion des trois ordres. Face au refus du roi, le tiers état se proclama Assemblée nationale et appela les deux autres ordres à le rejoindre. Louis XVI fit fermer la salle de réunion des députés. Ils allèrent alors dans la salle du Jeu de paume. Ils prêtèrent serment de ne jamais se séparer avant d'avoir rédigé une Constitution.
- 1789 (14.Juillet) • **Prise de la Bastille** par le peuple de Paris et notamment par les ouvriers du Faubourg St Antoine. Le soir même, la démolition de la vieille forteresse commence.
- 1789 (4 août) • **L'Assemblée Nationale décide l'abolition des privilèges** et d'une partie des droits féodaux.
- 1789 (26 août) • **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen.**
- 1789 (2 novembre) • Les biens du clergé sont nationalisés.
- 1789 • Dès le début de la Révolution, de nombreuses associations politiques et ouvrières se forment sans aucune autorisation des pouvoirs publics.
- 1790 (21 août) • Tous les citoyens ont droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres.
- 1790 (22 août) • Une loi définit les principes d'un "régime républicain des pensions". Du fait du poids des pensions militaires, beaucoup de fonctionnaires civils n'en bénéficieront jamais.
- 1790 • Emeutes ouvrières à Lyon et St Etienne.
- 1791 (2 mars) • Les décrets d'Allarde suppriment les corporations et proclament le principe de la liberté du travail, du commerce et de l'industrie.
- 1791 (20 juin) • « Journée révolutionnaire » : les Sans-Culottes envahissent les Tuileries, le roi doit coiffer le bonnet rouge.
- 1791 (14 juin) • La "Loi Le Chapelier" interdit toute forme d'organisation au monde du travail (voir annexe III).
- 1791 (20 juillet) Interdiction de la concertation sur les salaires et les prix.
- 1791 (10 août) • Les Sans-culottes parisiens forment une commune insurrectionnelle. Le peuple investit les Tuileries et renverse le trône.
- 8-9 septembre. Émeute ouvrière à Tours.
- 1792 (8-9 septembre) • Émeute ouvrière à Tours.
- 1792 (22 septembre) • Abolition de la monarchie et Proclamation de la 1ère République.
- 1793 (Janvier) • Création du Muséum d'Histoire Naturelle.
- Adoption du système métrique.
- 1793 • Louis XVI est décapité.
- Création de la première mutuelle (celle des orfèvres)
- Une mesure d'assistance est prise en faveur des familles nombreuses dans l'indigence au-delà du deuxième enfant et dès le sixième mois de la grossesse en vue du troisième.
- 1793 (Novembre) • Institution de l'Ecole Primaire obligatoire et gratuite.



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

- 1794 (4 février)** • La Convention abolit l'esclavage.
- 1794 (24 mars) • Exécution des principaux Sans-culottes dont Jacques Hébert et Antoine François Momoro.
- 1794 • Le Conservatoire National des Arts et Métiers, l'Ecole Polytechnique et l'Ecole Nationale Supérieure sont créés.
- 1795 (1^{er} avril-31 mai)** • Insurrections populaires à Paris. 1^{er}-2 avril : Insurrection réprimée à Paris. 20 mai : Nouvelle Insurrection. L'armée désarme le faubourg Saint-Antoine. 20-23 mai : Échec des dernières journées révolutionnaires parisiennes, dont le mot d'ordre était : "*Du pain et la Constitution de l'An II*". 24-31 mai : Arrestation massive de militants sectionnaires. Fin du mouvement populaire parisien.
- 1795 (Décembre) • Grèves ouvrières à Paris.
- 1795 • Création de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
- 1797 (20 févr-26 mai)** • **Procès de Gracchus Babeuf** (Conspiration des "Egaux") et de ses compagnons. Il sera guillotiné avec Darthé.
- 1797 (16 novembre) • Grève des charpentiers de Paris.
- 1799 (9-10 novembre)** • La révolution s'achève avec le coup d'État du 18 brumaire de Napoléon Bonaparte.
- 1802 (17 juillet)** • Napoléon BONAPARTE rétablit l'esclavage.
- 1803 (1^{er} décembre)** • Création du livret ouvrier, sorte de passeport permettant à la police et aux employeurs de connaître la situation exacte de chaque ouvrier. Tout ouvrier voyageant sans son livret est réputé vagabond et condamné comme tel.
- 1804 (21 mars)** • Dans le Code civil (article 1781) : en cas de litige sur le salaire, la parole du maître l'emporte sur celle de l'ouvrier devant les tribunaux. Cet article ne sera aboli qu'en 1866.
- 1804 • Début du 1^{er} Empire (NAPOLEON 1^{er})
- 1806 (18 mars)** • Création du Conseil des Prud'hommes.
- 1807 (1^{er} janvier)** • Le Code Civil entre en vigueur.
- 1808 (17 mars)** • Un décret organise l'Université, crée les facultés, réglemente les écoles primaires.
- 1808 (17 septembre) • L'Université se voit confier le monopole de l'enseignement.
- 1808 (18 octobre) • Réglementation du Baccalauréat.
- 1810 (Février)** • Les articles 291, 292 et 414 à 416 du Code pénal soumettent à l'agrément du Gouvernement toute association de plus de vingt personnes et répriment très sévèrement toute coalition ouvrière tendant à la cessation du travail ou à la modification des salaires.
- 1812 (2 mars)** • Émeutes de la faim à Caen ; ordonnance organisant la distribution de deux millions de soupes.
- 1813 (3 janvier)** • Décret fixant à dix ans l'âge à partir duquel les enfants peuvent descendre travailler dans les mines.
- 1814** • Abdication de Napoléon 1^{er} et retour de la royauté.
- 1817 (8 juin)** • Mouvement insurrectionnel à Lyon et aux environs. Le 13 juin, les premières exécutions d'ouvriers ont lieu à Lyon et aux environs par la cour prévôtale.
- 1820 (3 juin)** • Troubles à Paris à l'occasion de la discussion de la loi du "double vote" (les plus imposés votent deux fois). L'étudiant Nicolas Lallemand est tué par un garde royal. A l'occasion de ses obsèques, la manifestation partie sur les Boulevards à Paris, se grossit de nombreux ouvriers du faubourg Saint-Antoine.
- 1824 (6-8 août)** • Grève et manifestations de plus de 1500 ouvriers fileurs de coton du Houlmes, près de Rouen, et des communes voisines, qui exigent les mêmes conditions de travail et de salaires dans toutes les entreprises de la région.
- 1829** • Création de l'Ecole Centrale.
- 1830 (3 avril)** • L'enseignement des sciences commence désormais en classe de 3^{ème}.
- 1830 (27-29-Juillet) • **Les Trois Glorieuses** : insurrection et barricades à Paris.
- 1830 (31 août) • Une loi astreint les fonctionnaires à prêter serment de fidélité au roi. Ce serment, supprimé après la révolution de 1848, sera rétabli par la constitution de 1852.
- 1831 (20 janvier)** • Une loi crée l'Enseignement Primaire National.
- 1831 (Janvier) • Affaire du Conseil académique, dénoncé par les étudiants comme une cour prévôtale. Manifestation violente. Arrestation des responsables étudiants (Auguste Blanqui, Jean-François Danton, Plocque, Sambuc)
- 1831 (14-15 février) • Émeutes populaires anticléricales et antilégitimistes à Paris, puis en province.
- 1831 (Juin) • Troubles graves et émeutes faubourg Saint-Denis, dus à la situation économique. La répression est très dure.
- 1831 (7 septembre) • Une manifestation à Paris de 1500 ouvrières du textile est suivie de 4 jours d'émeute.
- 1831 (21 nov-13 déc)** • **Les Canuts de Lyon se révoltent**. Il faudra 20000 soldats pour y mettre fin.



- Les Canuts** : Nom donné aux artisans façonniers des fabriques de soies de Lyon. Ils créent une organisation mutualiste, "le Devoir Mutuel", ainsi qu'un journal ouvrier, "l'Écho de la Fabrique". Au cours du rude hiver 1831-1832, le Devoir Mutuel prend en main la lutte pour de meilleurs salaires, organise le rassemblement des adhérents, des manifestations... Le 21 novembre 1831, la garde nationale agresse un cortège de grévistes. Il en résulte un soulèvement général. Le 23 novembre, les canuts se rendent maîtres de LYON, qu'ils gèrent jusqu'au 13 décembre, date à laquelle l'armée peut réoccuper la ville. Le retentissement de cet évènement est considérable.
Malgré cette répression, les grèves et les actions de résistance de la classe ouvrière se multiplient au cours des années suivantes.
- 1831 • Création d'une première organisation d'instituteurs, la « *Société des instituteurs et institutrices primaires de France* » qui disparaît au bout de quelques mois
- 1832 (5-6 juin) • Insurrection populaire à Paris à l'occasion des funérailles du général Lamarque. Le dernier carré des insurgés se bat héroïquement autour du cloître Saint-Merry. Le bilan est très lourd : au moins 150 tués du côté des insurgés, plus de 400 blessés et plus de 1 500 arrestations ; 134 morts et 326 blessés du côté de l'ordre.
- 1832 Première association de professeurs : la « *Société des professeurs de l'Université* ».
- 1833 (20 mai) • Insurrection des mineurs d'Anzin.
- 1834 (9-14 avril) • Face aux luttes des ouvriers pour de meilleurs salaires, THIERS, ministre de l'Intérieur de LOUIS-PHILIPPE, fait voter une loi interdisant les associations. Cette décision provoque une nouvelle insurrection essentiellement ouvrière à Lyon et à Saint-Étienne, et de caractères divers à Arbois, Épinal, Lunéville, Chalons, Grenoble, Vienne, Clermont-Ferrand, Marseille, Toulon, ... Le 11, à Lyon, massacre de la rue Projettee. Le 12, à Paris, arrestation de 150 républicains, y compris les responsables de la SDH². La *Tribune* ne peut paraître. L'émeute est vite réprimée et le bilan est très lourd: plus de 300 morts et 600 blessés à Lyon, plusieurs dizaines de morts à Paris ; 2500 arrestations, dont la moitié à Paris ; plus de 2300 inculpations.
- 1834 • Création du Service des Monuments Historiques et de la Société Française d'Archéologie.
- 1841 (22 mars) • Loi limitant le travail des enfants dans l'industrie. Interdiction du travail des enfants de moins de huit ans, limitation de la journée de travail à huit heures pour les 8-12 ans et à douze heures pour les 12-16 ans. Le travail de nuit (9 heures du soir-5 heures du matin) est interdit aux moins de 13 ans, et pour les plus âgés, deux heures comptent pour trois.
- 1842 • Une loi interdit le travail de nuit des femmes.
- 1843 (10 juillet) • La Société typographique parisienne, créée en 1839, et la Chambre patronale des imprimeurs signent le premier tarif typographique, véritable contrat collectif.
- 1843 • Flora Tristan appelle à "*l'Union Ouvrière*", sans distinction de métier, ni de patrie.
- 1844 (31 mars) • Début de la grève des mineurs de Rive-de-Gier (Loire), qui dure plus de deux mois, contre les conditions de travail imposées par la Compagnie. C'est un échec.
- 1845 (9 juin) • Début de la grève des ouvriers charpentiers de Paris pour des augmentations de salaire. Pour la première fois, des militaires sont mis à la disposition des employeurs.
- 1846 (22 mai) • Manifestation d'ouvriers drapiers à Elbeuf pour réclamer la destruction d'une machine génératrice de chômage.
- 1848 (22-24 Février) • Nouvelle insurrection et barricades : chute de Louis-Philippe et proclamation de la II^{ème} République.
- 1848 (25 février) • Manifestations populaires devant l'Hôtel de Ville de Paris. Proclamation de la liberté d'association, du suffrage universel et du Droit au travail.
- 1848 (2 mars) • La journée de travail est limitée à 10 heures à Paris et à 11 heures en province.
- 1848 (27 avril) • Décret définitif sur l'abolition de l'esclavage colonial.
- 1848 (27 mai) • Les ouvriers deviennent électeurs et éligibles aux conseils de prud'hommes. La parité de représentation est établie.
- 1848 (23-26 juin) • **Journées de juin**. Insurrection ouvrière à Paris après la dissolution des Ateliers nationaux. Des représailles sanglantes font plusieurs milliers de victimes. La troupe procédera à 25 000 arrestations environ, dont 10 000 seront maintenues.
- 1848 (30 juin) • La journée de travail est portée à 12 heures minimum.
- 1848 • Karl MARX et Friedrich ENGELS publient le « Manifeste du parti communiste ».
- 1849 (Août) • Une Union des Associations Fraternelles est créée par les ouvriers en quête d'une organisation ; celle-ci rassemble en quelques mois une centaine de corporations. Mais le gouvernement poursuit et condamne les



- dirigeants de l'Union.
- 1850** (15 mars) • La "Loi Falloux", favorable à l'enseignement confessionnel est votée.
- 1851 (3-4 décembre) • Barricades à Paris suite au coup d'État du 2 décembre de Louis-Napoléon Bonaparte. Mort du député Jean-Baptiste Baudin. Les troupes écrasent la résistance parisienne. Arrestations et exécutions sommaires dans toute la France jusqu'à la mi-décembre.
- 1853** (9 juin) • Une Caisse de Retraite est créée pour les fonctionnaires.
- 1853 (9 novembre) • Un décret institue, pour les fonctionnaires, un congé annuel de 15 jours, le congé maladie et le congé pour convenance personnelle.
- 1855** (26- 27 août) • Soulèvement des ouvriers ardoisiers de Trélazé (Maine-et-Loire), sous la direction de François Attibert.
- 1860** • Une circulaire impériale instaure un supplément familial de traitement au bénéfice des marins et inscrits maritimes (indemnité de 10 centimes par jour et par enfant de moins de 10 ans).
- 1862** (19 juillet-15 octobre) 183 délégués parisiens de diverses professions, vont à Londres à l'occasion de l'Exposition universelle. Ils prennent contact avec les représentants du mouvement ouvrier anglais.
- 1862-1864** • De nombreuses grèves éclatent.
- 1864** (25 mai) • **Le Droit de grève est reconnu et le droit de coalition est toléré.**
- 1864 (28 septembre) • **Création, à Londres, de l'Association Internationale des Travailleurs (AIT) – la Première Internationale** ouvrière. Dans son «Adresse inaugurale» de 1864 (rédigée par K. Marx), l'AIT affirme que "l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes" et que "la loi du développement de l'histoire humaine est à rechercher dans la lutte des classes"
- 1865** (8-9 avril) • Manifestations d'étudiants à Paris.
- 1865 (Fin juillet) • Création à Paris du premier bureau de la section française de l'AIT.
- 1866** (3-8 septembre). • 1^{ère} conférence de l'AIT tenu à Genève. On y vote des motions pour la journée de huit heures, la protection des femmes et des enfants au travail.
- 1867** (Février) • Grève des bronziers, gagnée grâce au soutien de l'AIT (dont sont membres tous les dirigeants de l'Association des bronziers). L'Internationale y gagne un immense prestige.
- 1867 (Fin mars) • Grève des ouvriers tailleurs parisiens, soutenus financièrement par les tailleurs londoniens. Les mouvements de grève se multiplient en France.
- 1867 (10 avril) • Les communes sont autorisées à instaurer la gratuité totale de l'enseignement primaire.
- 1867 (14 juillet) • Exposition universelle à Paris. Le Gouvernement décide d'y faire participer des délégués ouvriers. Une commission ouvrière s'organise, au sein de laquelle les Internationaux sont très présents, qui travaillera pendant deux ans et se séparera en 1868 après avoir décidé d'impulser dans toutes les professions la création de Chambres syndicales.
- 1867 (30 octobre) • Création d'un Enseignement Secondaire pour les filles.
- 1868** (20 mars) • Verdict dans le procès du Premier bureau de la section française de l'AIT. Sa dissolution est prononcée. Un deuxième bureau a déjà été élu, dont les figures de proue sont Eugène Varlin et Benoît Malon.
- 1868 (22 mai) • Ouverture du procès du Deuxième bureau de Paris de l'AIT. Les prévenus sont condamnés à trois mois de prison.
- 1868 (11 juillet) • Loi créant une Caisse d'assurance décès et une Caisse d'assurance contre les accidents du travail.
- 1868 (2 août) • Loi abrogeant l'article 1781 du code civil selon lequel, en cas de litige, la parole du maître l'emporte sur celle de l'ouvrier.
- 1868 • Les Chambres Syndicales sont tolérées. De 1868 à 1868, 67 Chambres seront créées dans les grandes villes.
- Trois fédérations de chambres syndicales sont mises en place: Cuirs et Peaux, Marbriers, Bronziers.
- Création de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE).
- 1869** (15 juin) • Intervention de la troupe contre les mineurs de La Ricamarie: 13 morts et le 8 octobre, 14 grévistes sont tués au cours d'une fusillade à Aubin (Aveyron).
- 1869 (14 novembre) • Fondation par Eugène Varlin, délégué de l'AIT et président, avec Nathalie LEMEL, d'une Société d'Epargne de Crédit Mutuel des Relieurs, de la Fédération Parisienne des Sociétés Ouvrières autour d'une Société de Solidarité des Ouvriers Relieurs de Paris préexistante. C'est le noyau parisien de la future CGT nationale.
- 1869 (1er décembre) • Création de la Chambre Fédérale des Sociétés Ouvrières de Paris (Bourse du Travail).
- 1870** (21 janv-14 avr) • Grèves des métallurgistes et mineurs au Creusot (7000 ouvriers y participent).
- 1870 (19 juillet) • L'Empire déclare la guerre à la Prusse. La situation militaire se dégrade rapidement. Assiégé à Sedan, l'Empereur capitule le 1^{er} septembre.
- 1870 (4 septembre) • La république est proclamée. Le serment des fonctionnaires est aboli.
- 1870 • Création de la Fédération des ouvriers chapeliers.
- 1871 (18 mars-28 mai)** • **La Commune de Paris:**
| A la suite des échecs militaires successifs infligés



par les prussiens à l'armée française, lors de la guerre de 1870, Napoléon III abdique, la république est proclamée, avec un gouvernement de défense nationale chargé de continuer la guerre.

Dans Paris assiégé, se sont constitués des comités de vigilance ainsi qu'un comité central républicain des 20 arrondissements parisiens, composé de délégués ouvriers dont beaucoup appartiennent à l'Association Internationale des Travailleurs (AIT: la première Internationale).

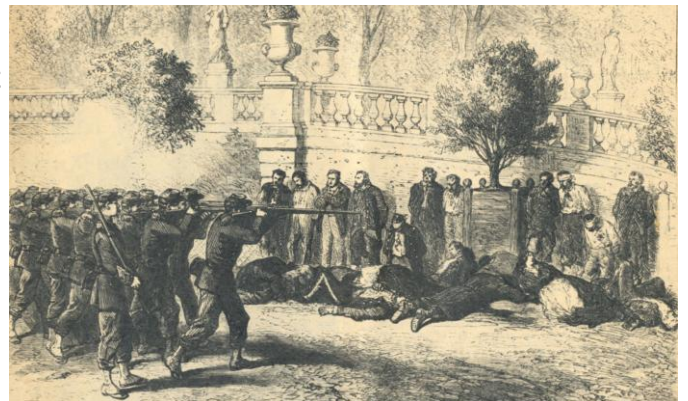
Excédée par la capitulation du gouvernement et par les conditions humiliantes de l'armistice, la population parisienne (et la Garde Nationale du peuple de Paris, qui a combattu pendant le siège), exténuée par les souffrances du siège, empêche la troupe de reprendre les canons. Après la fuite de Thiers et de l'Assemblée à Versailles, le comité Républicain assume le gouvernement de Paris et décrète les élections au conseil de la Commune, qui ont lieu le 22 mars 1871. Sur 80 membres élus, 25 sont des ouvriers. Parmi les élus figurent Eugène VARLIN, Zéphirin CAMELINAT, Benoît MALON, Léo FRANKEL, dirigeants de l'Internationale.

Le 28 mars, à l'hôtel de ville, les membres du comité central remettent leur pouvoir à la Commune, puis est proclamée la liste des élus. Ce ne sont pas seulement des hommes et des femmes qui vont diriger la Commune, mais le peuple de Paris, à travers les sections de l'Internationale, les chambres syndicales, les coopératives, les comités d'arrondissement.

La Commune de Paris prendra des mesures économiques, politiques et surtout sociales révolutionnaires : remise en marche des services publics, réapprovisionnement de la ville, reprise des ateliers abandonnés par les associations ouvrières, décret sur le travail de nuit dans les boulangeries, sur l'enseignement public, abolition de la pratique des amendes sur salaire par les patrons.

Les divergences se manifestant parmi les communards, mais aussi certaines erreurs sur le plan économique et tactique, affaiblirent la commune dans la lutte contre les Versaillais de Thiers, plus nombreux, et avec une armée reconstituée grâce à l'appui des prussiens, ennemis d'hier. Après avoir occupé plusieurs positions stratégiques, ceux-ci rentrent dans Paris le 21 mai, et mettent fin à la Commune par un véritable carnage, la *Semaine Sanglante*, du 22 au 28 mai 1871).

Il y a sans doute près de 30 000 morts, à Versailles furent entassés 38 000 prisonniers, pour les juger, quatre conseils de guerre fonctionnèrent jusqu'en 1874. Il y eut 10 000 condamnations, un grand nombre de communards furent déportés en Nouvelle-Calédonie et en Guyane.



Premier pouvoir révolutionnaire de la classe ouvrière, la Commune a tracé la voie à une société qui ne serait pas gérée au profit du capitalisme et dans l'intérêt de la bourgeoisie.

Parmi les militants qui ont marqué cette période:

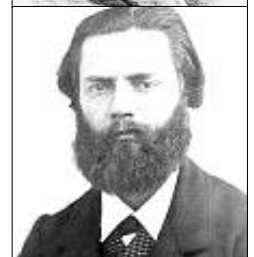
Louise MICHEL (1830-1905)

C'est une des nombreuses femmes qui apportent à la Commune de Paris tout leur talent et leur courage. Institutrice, elle refuse de prêter serment de fidélité à l'Empire. A Paris elle prend contact avec le mouvement anarchiste et adhère, par la suite, à la section française de l'AIT. Pendant le siège de Paris, elle est ambulancière. Elle consacre toutes ces forces à la Commune de Paris, elle réussit à échapper aux versaillais mais se livre pour libérer sa mère arrêtée à sa place. Déportée en Nouvelle Calédonie, elle revient en France après l'amnistie en 1880, elle adhère à la CGT après 1895.



Eugène VARLIN (1838-1871)

Cet ouvrier relieur, Président de la chambre syndicale des ouvriers relieurs, est une des grandes figures de la Commune de Paris. Correspondant de l'AIT à Paris, membre du comité des vingt arrondissements qui pendant le siège, chasse le gouvernement de Thiers (celui-ci s'enfuit à Versailles), et organise les élections à Paris. Il participe activement au gouvernement de la Commune, il est sur les barricades pendant la semaine sanglante. Il est fusillé et meurt au cri de "Vive la République! Vive: la Commune!"



1871(23 mars)

• Proclamation de la Commune à Lyon et à Marseille.

1871 (24 mars)

• Tentative de Commune à Nîmes, qui échoue. Proclamation de la Commune à Narbonne et à Toulouse. A Lyon, fin de la Commune.

1871 (17-23 sept.)

• Conférence de Londres de l'AIT. Karl Marx y fait adopter le principe de la constitution du prolétariat en parti politique dans chaque pays.

1871 (28 mars-4avril)

• Echec de la Commune de Toulouse, du Creusot, de Narbonne, de Marseille.

1872 (14 mars)

• Thiers fait voter la loi de répression dite loi Dufaure, interdisant d'être membre de l'AIT.

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

- 1872 (27 juillet) • Le service militaire personnel, égal et obligatoire pour tous les français âgés de 20 à 40 ans est institué. Le service est fixé à 5 ans.
- 1872 • Création de la station de biologie marine de Roscoff.
- 1874 (19 mai) • Création de l'Inspection du travail. Amélioration de la loi de 1841. Interdiction du travail des enfants avant 12 ans. La fille mineure est assimilée à l'enfant mâle de 16 ans. Des dérogations autorisent l'entrée dans le monde du travail dès 10 ans, mais avec une limitation à six heures par jour. La loi ne s'applique pas aux ateliers de famille et aux établissements de bienfaisance. La durée maximum de la journée de travail est de douze heures à partir de 12 ans. Le travail de nuit est interdit jusqu'à 16 ans pour les garçons et jusqu'à 21 ans pour les filles. Obligation du repos hebdomadaire.
- 1874 (11 juillet) • Loi sur l'organisation municipale. La majorité électorale est fixée à 21 ans et le droit de vote est subordonné à deux années de résidence dans la commune.
- 1874 • Création de l'Inspection du Travail.
- 1876 (1^{er} juillet) • Dissolution de l'AIT.
- 1876 (14 septembre) • Création de l'Observatoire de Meudon.
- 1876 (2-10 octobre) • 1^{er} congrès ouvrier de France tenu à Paris, coopératiste et mutualiste, sous l'influence de Jean Barberet.
- 1877 (20 septembre) • Une circulaire du ministre de l'Instruction publique interdit les associations d'instituteurs. On peut y lire que "l'autonomie des fonctionnaires c'est l'anarchie".
- 1877 (18 novembre) • Jules Guesde fonde le premier journal marxiste français, L'Égalité (suspendu le 14 juillet 1878).
- 1877 • Extinction de la 1^{ère} internationale.
- 1879 (14 février) • Adoption de La Marseillaise comme hymne national par la chambre des députés.
- 1879 • La première fédération nationale ouvrière mise en place est celle des chapeliers.
- 1880 (7 février) • Loi sur les conseils de prud'hommes. Les présidents et vice-présidents sont dorénavant élus parmi et par les membres des conseils. L'objectif est de réaliser enfin la parité effective de représentation. Un président patron est assisté d'un vice-président ouvrier, et vice versa.
- 1981 (Mars) • Une loi rend obligatoire vaccins et rappels.
- 1881 (16 juin) • Une loi institue l'Ecole Publique Primaire gratuite.
- 1881 • Création de la Fédération Nationale des Travailleurs du Livre.
- On dénombre 500 chambres syndicales, des congrès ouvriers se réunissent à Paris, Lyon, Marseille.
- 1882 (8 mars) • Une "Association des répétiteurs des lycées et collèges" est autorisée.
- 1882 (28 mars) • Une loi rend l'instruction primaire obligatoire, et laïque dans les écoles publiques, de 6 à 13 ans.
- 1882 (21 novembre) • Une circulaire interdit les emblèmes religieux dans les écoles.
- 1883 (9 mars) • Manifestation des sans-travail à Paris emmenée par Louise Michel, Émile Pouget et Joseph Tortelier (pillage de trois boulangeries).
- 1883 • Création de la Fédération des ouvriers mineurs.
- 1884 (21 mars) • **La loi Waldeck-Rousseau légalise les syndicats**, elle abolit définitivement la "Loi Le Chapelier" et autorise les Unions de syndicats. Les fonctionnaires et agents publics sont exclus du bénéfice de ce droit par un arrêt de la Cour de Cassation en 1885.
- 1884 (9 novembre) • Les sous-agents des PTT de Lyon s'organisent en syndicat.
- 1886 (1^{er} mai) • Grèves des ouvriers à Chicago pour une journée de travail de 8h. La majorité obtiendra ce droit mais une minorité devra faire couler le sang pour l'obtenir lors des massacres des 3 et 4 mai.
- 1886 (11-16 octobre) • **Création de la Fédération Nationale des Syndicats** et des Groupements Corporatistes de France et des Colonies (FNS, d'inspiration guesdiste) au congrès de Lyon.
- 1886 • Les premiers syndicats d'ouvriers de l'Etat sont constitués.
- Création de l'Ecole de Physique et Chimie de la ville de Paris.
- 1887 (3 février) • La première Bourse du Travail est créée à Paris.
- 1887 (Octobre) • Création de l'Institut Pasteur grâce à une souscription internationale.
- Création du "Syndicat des instituteurs de la Seine".
- 1887 • Création du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie qui regroupe patrons et employés. Ce syndicat sera à l'origine de la création de la CFTC plus tard.
- Fondation d'un « Syndicat des instituteurs et institutrices de France » qui sera rapidement contraint de se dissoudre.
- Mise en place de la Commission des Inventions intéressant l'armée.
- 1888 (novembre) • **Le congrès syndical international de Londres adopte le principe d'une manifestation le 1^{er} Mai.**
- 1888 • Création des Bourses du Travail de Nîmes et Marseille.
- 1889 (24 février) • Manifestations pour la journée de 8 heures de travail.
- 1889 (26 juin) • Loi accordant la nationalité française à, toutes les personnes nées en France, celles-ci pouvant la refuser à leur majorité.
- 1889 • Congrès de fondation de la II^{ème} Internationale.



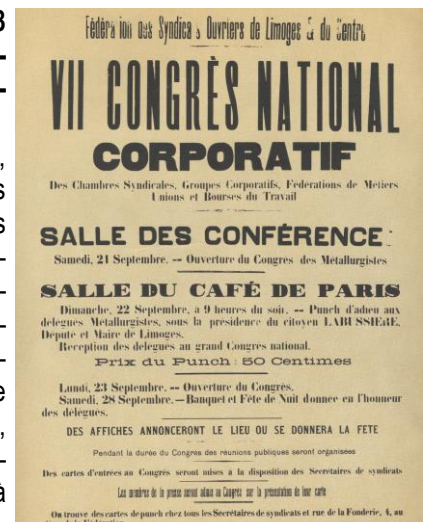
- Création de la Bourse du Travail de St Etienne.
- 1890 (1^{er} mai)** • **1^{er} "Premier Mai" en France.**
- 1890 (2 juillet) • Loi supprimant le livret ouvrier.
- 1890 (4 août) • Création de la Chambre Syndicale des Cheminots.
- 1890 (27 décembre) • Les dispositions concernant le contrat de travail sont arrêtées.
- 1890 • Création de la Bourse du Travail de Toulouse.
- 1891 (1^{er} mai)** • L'armée tire sur les manifestants à Fourmies dans le Nord (elle expérimente les fusils "Lebel"). Il y aura 9 morts et 35 blessés.
- 1891 (15 novembre) • Les bûcherons d'Uzay-le-Venon (Cher) créent un comité de grève. Le mouvement gagnera plusieurs départements du centre pendant l'hiver 1891-1892 et sera à l'origine du développement du syndicalisme des ouvriers forestiers
- 1891 (27-29 novembre) • Convention d'Arras : première convention collective française, signée entre syndicats de mineurs et compagnies houillères du Pas-de-Calais suite à un mouvement de grève.
- 1892 (7-8 février)** • **Congrès de création de la Fédération Nationale des Bourses du travail (FNB, d'inspiration anarchiste) à Saint-Étienne.** La FNB est dirigée par Bernard BESSET, Rieul CORDIER puis par Fernand PELLOUTIER. Elle se crée essentiellement par opposition à la Fédération Nationale des Syndicats. Elle est dominée par les anarchistes. En son sein, et sous l'impulsion de Fernand PELLOUTIER se forgent les thèses anarcho-syndicalistes (un syndicalisme révolutionnaire antiétatique basant son action sur la grève générale) qui marqueront profondément le mouvement syndical français.
- 1892 (2 novembre) • Une loi interdit le travail de nuit des femmes. La durée du travail est limitée à dix heures par jour pour les enfants de moins de 16 ans, à onze heures par jour pour les filles et les femmes et à soixante heures par semaine pour les enfants de 16 à 18 ans.
- 1893 (12 juin)** • Loi sur l'hygiène et la sécurité sur le lieu de travail, qui sera améliorée par la loi du 11 juillet 1903.
- 1893 (11-15 décembre) • Vote des "Lois Scélérates" contre les anarchistes.
- 1894 (29 juin)** • Loi sur les retraites ouvrières et les caisses d'assurance maladie des mineurs.
- 1894 (17- 22 septembre) • 6^{ème} congrès de la Fédération des syndicats tenu à Nantes, en commun avec la Fédération nationale des Bourses du Travail. Le congrès se prononce pour l'indépendance du mouvement syndical et la grève générale.
- 1894 (15 octobre) • Arrestation du capitaine A. DREYFUS. Il est condamné à la déportation en décembre.
- 1895 (31 juil.-22 nov.)** • Les verriers de Carmaux sont en grève.
- 1895~(23-28 septembre) • CREATION DE LA CGT**

Les délégués de 28 Fédérations d'industrie ou de métiers, de 18 Bourses du Travail et de 126 syndicats non fédérés réunis à Limoges, participent au congrès constitutif de la Confédération Générale du Travail, la C.G.T.

La C.G.T. admet dans ses rangs les syndicats, les Bourses du Travail, les Unions et Fédérations locales des syndicats de diverses professions ou de métiers similaires, les Fédérations départementales ou régionales de syndicats, les Fédérations nationales de métiers et les syndicats nationaux, les Fédérations d'industries unissant diverses branches de métiers similaires, la Fédération nationale des Bourses du Travail. Cependant des oppositions existent entre les partisans de l'organisation verticale (fédérations syndicales) et ceux de l'organisation horizontale (Bourse du Travail). La fédération nationale des Bourses du Travail, bien qu'à l'origine de la création de la C.G.T., y reste extérieure, indépendante (et concurrente). L'administration de la C.G.T. était confiée à

un Conseil National composé de délégués élus par les organisations adhérentes qui conservaient en fait une très grande autonomie. C'était dans l'histoire du mouvement ouvrier Français un très grand évènement. Pour la première fois, les ouvriers étaient arrivés à coordonner dans une certaine mesure les organisations syndicales tant sur le plan local que sur le plan professionnel.

- 1897 (29 novembre)** • Loi autorisant les femmes à témoigner dans les actes d'état civil.
- 1898 (13 janvier)** • Emile ZOLA publie son "J'accuse" dans "l'Aurore".
- 1898 (20 février) • Création de la Ligue des Droits de l'Homme.
- 1898 (24 février) • Une loi crée un droit d'indemnisation en cas d'accident du travail.
- Une loi reconnaît les mutuelles.
- 1898 • Extinction de la Fédération Nationale des Syndicats.
- 1899 (19 septembre)** • Le capitaine DREYFUS est gracié.



Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

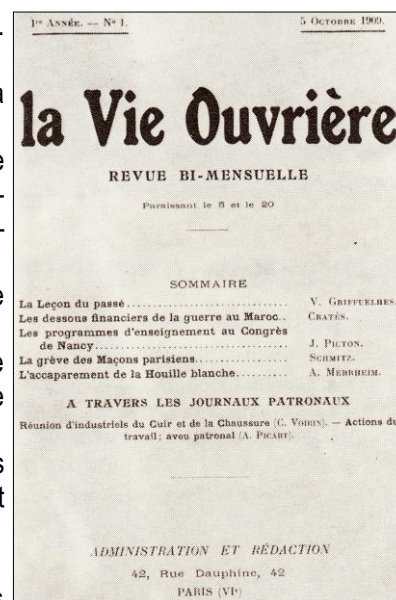
- 1900 (30 mars) • Loi Millerand sur la limitation de la journée de travail, appliquée en deux temps ; 1902 : réduction à dix heures trente ; 1904 : réduction à dix heures.
- 1900 (1^{er} – 9 décembre) • **Création de "La voix du Peuple", le journal de la CGT.**
- 1901 (30 juin) • Le parti ouvrier français, le parti socialiste révolutionnaire et l'alliance communiste forment l'unité socialiste révolutionnaire qui en 1901 deviendra le parti socialiste de France.
- 1901 (14 juillet) • Création de la Caisse des Recherches Scientifiques. Il s'agit "*d'aider les savants capables de réaliser des découvertes appelées à délivrer l'humanité des fléaux qui la déciment*". Selon l'article 1^{er} de la loi du 14 juillet 1901 la CRS est "*un établissement public ayant pour objet de faciliter, par des subventions, les progrès de la science*".
- 1902 (1^{er} janvier) • Une "Union fédérative des travailleurs de l'Etat" est constituée.
- 1902 (27 mars). • La chambre adopte le principe de l'obligation du repos hebdomadaire qui ne concernait que les enfants de moins de 16 ans et les femmes.
- 1902 (22-27 sept.) • **7^{ème} congrès de la CGT et "second" congrès de fondation de la CGT à Montpellier.**
Il marque l'ouverture d'une nouvelle période dans la vie de la C.G.T. Au congrès de Montpellier elle parachève son unité. La Fédération des bourses s'efface en tant que centrale et ses organisations s'intègrent dans la C.G.T. Cette unité réalisée constitue un pôle d'attraction pour beaucoup d'organisations restées jusque là dans l'expectative. L'essor de la C.G.T. commence. Les effectifs des syndiqués ont fortement augmenté. En 1902, la C.G.T. compte environ 120.000 adhérents et le nombre des syndicats est de 1403.
- 1902 • Grève générale des mineurs pour la retraite, les huit heures et le salaire minimum.
• Le compositeur Gustave CHARPENTIER crée la première Fédération artistique affiliée à la CGT
- 1903 (19 avril) • L'union générale des contributions indirectes (UGCI) est née à Paris. La jeune association qui n'est pas encore un syndicat (la loi n'autorise pas les syndicats de fonctionnaires) va connaître un développement rapide. C'est le prédécesseur (pour partie) du SNADGI-CGT.
- 1903 (13 octobre) • 40 000 ouvriers en grève dans l'industrie textile du Nord.
- 1903 • Pierre CURIE, recevant le Prix Nobel, terminait son discours ainsi: "*On peut concevoir encore que dans des mains criminelles le radium puisse devenir très dangereux, et ici on peut de demander si J'humanité a avantage à connaître les secrets de la nature, si elle est mûre pour en profiter, ou si cette connaissance ne lui sera pas nuisible. L'exemple des découvertes de NOBEL est caractéristique: les explosifs puissants ont permis aux hommes de faire des travaux admirables. Ils sont aussi un moyen terrible de destruction entre les mains des grands criminels qui entraînent les peuples vers la guerre. Je suis de ceux qui pensent, avec NOBEL, que l'humanité tirera plus de bien que de mal des découvertes nouvelles*".
- Création d'une Fédération Syndicale des Travailleurs Municipaux.
- 1904 (18 avril) • Fondation du journal "L'Humanité" par Jean JAURES.
- 1904 (20 décembre) • Premier congrès des syndicats chrétiens.
- 1905 (26 avril) • Le Parti Socialiste de France (GUESDE), le Parti Socialiste Français (JAURES) et le Parti Ouvrier Socialiste Révolutionnaire (ALLEMANE) s'unissent pour former le Parti Socialiste - Section Française de l'Internationale Ouvrière (SFIO).
- 1905 (avril) • Mise en place de la 1^{ère} Fédération de Fonctionnaires (Fédération Générale des Associations Professionnelles des Employés Civils de l'Etat).
- 1905 (29 juin) • Une loi limite à 8 heures la journée de travail dans les mines.
- 1905 (3 juillet) • La loi sur la séparation des églises et de l'Etat est adopté par la Chambre des députés, par 341 voix contre 233. L'article 1^{er} proclame : « *La République assure la liberté de conscience* ». L'article 2 déclare : « *La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* »
- 1905 (13 juillet) • Fondation de la Fédération Nationale des syndicats d'instituteurs de France (FNSI).
- 1905 (14 juillet) • Loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.
- 1905 (29 oct – 1er nov) • Création de la Fédération CGT de l'Éclairage.
- 1905 (9 décembre) • Le Sénat vote l'ensemble de la loi sur la séparation entre l'Église et l'État.
- 1906 (février) • Loi sur les retraites ouvrières et paysannes.
- 1906 (22 février) • Fondation de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs. C'est la première fédération de fonctionnaires.
- 1906 (10 mars) • Catastrophe minière de Courrières (1200 mineurs sont morts). S'ensuit une grève des mineurs du département durant 55 jours, réprimée par l'armée.
- 1906 (12 avril) • Ouverture du premier congrès de la fédération nationale des syndicats d'instituteurs. La première fédération de fonctionnaires est créée.
- 1906 (1^{er} mai) • Grève générale en faveur de la journée de huit heures. Violentes manifestations. CLEMENCEAU décrète l'état de siège.
- 1906 (10 juillet) • La loi instituant le repos hebdomadaire obligatoire pour les employés et les ouvriers est adoptée. Le dimanche est le jour légal de repos.
- 1906 (12 juillet) • A. DREYFUS est réhabilité.
- 1906 (8-16 octobre) • **9^{ème} congrès de la CGT, à Amiens.**

Le syndicalisme de la CGT ne limite pas son activité et ses objectifs à la défense des intérêts professionnels, il remet en cause la structure et les finalités de la société, comme en témoigne la résolution votée au congrès confédéral d'Amiens, et connue sous le nom de "**Charte d'Amiens**". La CGT groupe en dehors de toute école politique tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat. L'émancipation intégrale des travailleurs ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste reconnaissance de la lutte des classes; sont également affirmés, la prise en charge de l'économie par le syndicat; la grève générale comme moyen d'action. Cette déclaration solennelle réaffirme l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis de partis politiques et marque la prééminence du syndicalisme révolutionnaire. Elle reste un texte de référence, cité dans les débats syndicaux.

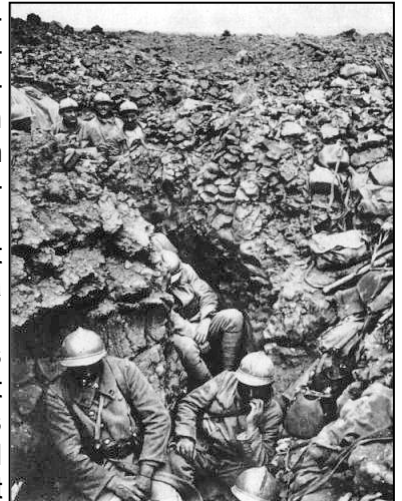
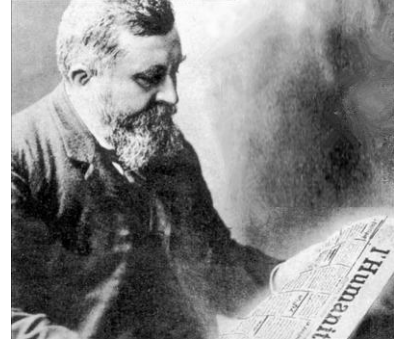
Victor GRIFFUELHES, Secrétaire de la CGT de 1901 à 1909, dont l'activité a fortement contribué à asseoir l'autorité de la CGT et à promouvoir son renforcement. ►



- 1906 • Mise en place du repos obligatoire de 24 heures hebdomadaire et instauration d'une loi sur les retraites ouvrières.
- 1907 (22 mars) • Le 2^{ème} congrès de la Fédération Nationale des Syndicats d'Instituteurs vote l'adhésion à la CGT. Elle deviendra effective le 15 avril 1909.
- 1907 (Mai-Juin) • Manifestations des viticulteurs du Languedoc conduites par Ernest FERROUL et Marcelin ALBERT. Des mutineries ont lieu parmi les soldats chargés de la répression comme à Narbonne (17^{ème} de Ligne) et à Béziers. Ils refusent de tirer sur les viticulteurs.
- 1907 • Création d'une Fédération de la Santé affiliée à la CGT.
• Les femmes françaises obtiennent la libre disposition de leurs salaires revenant jusque là à leurs maris.
• Alors que le syndicalisme reste interdit dans la fonction publique, le Syndicat national des instituteurs créé par Marcel Nègre en 1905, rejoint la CGT.
• Marius Nègre, Émile Janvion et cinq postiers, signataires d'une "lettre à Clemenceau" demandant le droit syndical pour les fonctionnaires, sont révoqués.
- 1908 (2 mai-11 juin) • Grève des ouvriers des Sablières de Draveil. CLEMENCEAU envoie l'Armée. Trois ouvriers sont tués. Le mois suivant (27-30 juillet) des grèves et manifestations violentes ont lieu à Draveil, Vigneux et Villeneuve St Georges.
- 1908 (1^{er} août) • Emprisonnement, sur ordre du gouvernement Clemenceau, de Victor GRIFFUELHES, et des autres dirigeants de la CGT, Emile POUGET, Georges YVETOT, après les événements de Villeneuve-Saint-Georges. Ils sont libérés le 31 octobre.
- 1908 • La Fédération des mineurs rejoint la CGT.
- 1909. (13-23 mars) • Une grève a lieu aux PTT (la première). Elle reprendra du 11 au 21 mai. Elle échoue. Il y aura 541 révocations.
- 1909 (26 mars) • Le principe de la grève des fonctionnaires est condamné par la Chambre des députés.
- 1909 (octobre) • **Création de la "Vie Ouvrière"** par Pierre MONATTE, Alphonse MERRHEIM, Francis DELAISI et Alfred ROSMER. Cette « revue d'action » qui se définit comme « syndicaliste révolutionnaire, antiparlementaire ».
- 1909 (27 novembre) • Loi garantissant leur emploi aux femmes en couches. Première ébauche d'un congé de maternité pour les ouvrières.
- 1909 (1^{er} décembre) • Une Fédération des Associations professionnelles des employés de l'Etat, des Départements et des Communes est constituée. Elle rejette l'adhésion à la CGT. Son Secrétaire est Charles LAURENT.
- 1909...(7..décembre) • Loi garantissant le versement du salaire à intervalles réguliers (tous les 15 jours pour les ouvriers, tous les mois pour les employés) est adoptée.
- 1909 • Mise en place du régime de retraite des cheminots.
• Bien qu'interdits, le droit syndical et le droit de grève sont pris par les agents des PTT. En mars puis en mai, ils font grève. A la fin du conflit de nombreuses révocations frappent les syndicalistes. Poursuivis devant les conseils de discipline pour avoir « préconisé l'entente entre les travailleurs de l'État et ceux des industries privées, ils reçoivent le soutien de la Ligue des droits de l'Homme.
• Adhésion effective de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs (FNSI) à la CGT
- 1910 (5 avril) • Promulgation de la Loi sur les retraites ouvrières et paysannes à partir de 65 ans.
- 1910 (10-17 octobre) • Grève générale des cheminots pour une augmentation des salaires. Le gouvernement Aristide Briand mobilise les cheminots et fait arrêter le comité de grève. Le mouvement échoue.



- 1910 (24 octobre) • Création du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP).
1910 • Naissance de la première Fédération Postale.
• Klara ZETKIN propose une Journée Internationale des Femmes, le 8 mars, jour anniversaire d'une manifestation d'ouvrières américaines de la couture qui fut réprimée violemment par la police.
- 1912 (16–23 septembre) • Le 12^{ème} congrès CGT au Havre. Il décide l'institution des grandes Fédérations d'Industries et la transformation des Bourses du Travail en Unions Départementales ou en Unions Locales
- 1913 (29 juillet.) • Loi qui assure le secret et la liberté du vote grâce à l'usage des enveloppes, de l'isoloir et de l'urne.
• Constitution de la Fédération Syndicale Internationale (FSI), la CGT y adhère.
• Dissolution de la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs-FNSI (circulaire ministérielle du 23 août) mais la Fédération n'en continue pas moins son action.
• Loi sur l'hygiène et la sécurité.
• Premier numéro de la "Tribune des Fonctionnaires".
- 1914 (10 juillet) •Création de la Caisse des Monuments Historiques et Préhistoriques.
1914 (27 juillet) • Manifestations syndicales contre la guerre.
1914 (31 juillet) • **Assassinat de Jean JAURES. Lors de ses obsèques, Léon JOUHAUX, dans son discours, annonce le ralliement de la CGT à l'"Union sacrée"**.
- 1914 (1er août) • **La 1^{ère} guerre mondiale commence. 1 325 290 poilus français y perdront la vie.**
- Le 1er conflit mondial s'approchant, la CGT appelle au combat "contre la guerre". Le 27 juillet 1914 est organisée avec succès une manifestation à Paris, mais l'ambiance générale est à la résignation de la population et au fatalisme des partis politiques, y compris à gauche. L'assassinat de Jean Jaurès aggrave la confusion et malgré leurs déclarations, les dirigeants de la CGT, submergés par les événements s'engouffrent dans "l'Union Sacrée", impliquant l'adhésion de toutes les composantes de la société française à l'effort de guerre. Par la voix de Léon JOUHAUX, la CGT rallie "l'Union Sacrée" et les bellicistes. Léon JOUHAUX accepte des responsabilités nationales l'impliquant dans l'effort de guerre.
- Une opposition contre la collaboration de classe de l'Union Sacrée, et voulant lutter contre la guerre, se manifeste au sein de la direction de la CGT lors du Comité Confédéral National de décembre 1914.
- Au front se développe une guerre de tranchée générant la souffrance des soldats et une hécatombe en vies humaines. L'économie de guerre doit tourner à plein régime, avec appel en masse des femmes dans les usines pour remplacer les ouvriers mobilisés. En 1916, le mécontentement social (cadences, blocage des salaires, surveillance policière, durée et conditions de travail) menace; L'opposition à la direction de la CGT s'organise autour du "Comité de Défense Syndicaliste". En 1917, l'opposition à la guerre, la détérioration du climat social et les offensives meurtrières qui génèrent des mouvements de mutineries au front, oblige le gouvernement à lâcher du lest (journée de 8 heures, 1/2 journée de repos hebdomadaire supplémentaire...). L'audience du "Comité de Défense Syndicaliste" grandit et devient une véritable opposition "minoritaire", face aux "majoritaires" regroupés autour de Léon JOUHAUX. Cette cassure commence dès 1917 à marquer les fédérations et les unions départementales. En octobre 1917, la révolution socialiste triomphe en Russie, avec la création de l'Union Soviétique. L'écho de cet événement de part le monde contribue à exalter les débats sur l'idéologie et la stratégie du mouvement ouvrier entre les différents courants de la CGT.
- 1914 (décembre) • Pierre MONATTE démissionne de ses responsabilités à la direction de la CGT. Avec d'autres il critique les décisions confédérales qui, en l'entraînant dans l'Union Sacrée, ont annihilé l'indépendance de la CGT.
- 1914 • Les effectifs des syndiqués de la CGT sont de 839 331 et le nombre des syndicats est de 2837.
• Création de l'Institut du Radium et de la Commission Supérieure des Inventions.
- 1915 (24 avril) • Cette date marque le déclenchement du **génocide des Arméniens de Turquie**. Une opération planifiée et exécutée par le parti au pouvoir à l'époque, le Comité Union et Progrès (CUP), plus connu sous le nom de « Jeunes-Turcs », composé en particulier du triumvirat d'officiers Talaat Pacha, Enver Pacha et Djemal Pacha, qui dirige l'Empire ottoman alors engagé dans la Première Guerre mondiale aux côtés des Empires centraux. Considéré comme le premier génocide du XX^e siècle, il coûte la vie à environ un million deux cent mille Arméniens d'Anatolie et d'Arménie occidentale.
- 1915 (5-8 septembre) • Conférence socialiste internationale de Zimmerwald (Suisse) des opposants à la guerre, à laquelle assistent Alphonse MERRHEIM et Albert BOURDERON. Elle adopte un Manifeste à tous les prolétaires d'Europe pour la reprise des relations prolétariennes internationales. Début d'un mouvement pacifiste international.
- 1915 • La FNSI se range dans la minorité de la CGT hostile à la continuation de la guerre et à l'union sacrée.



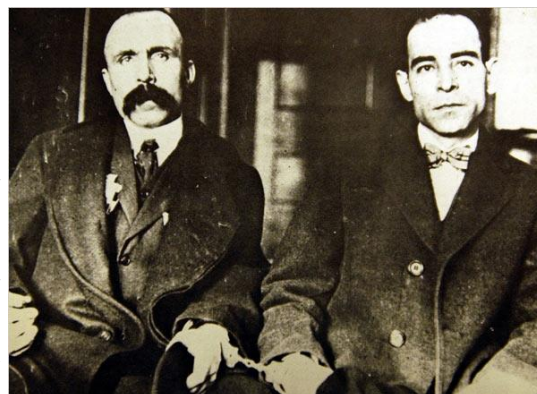
- La Direction des Inventions intéressant la Défense Nationale est mise en place dans le cadre du Ministère de l'Instruction Publique.
- 1917 (Janvier) • Grèves dans les usines d'armement (essentiellement des femmes – les « *munitionnettes* »).
- 1917 (Mai) • Mutineries dans l'armée française.
• Grèves à Paris en mai et juin (Couture, Métallurgie, ...).
- 1917 (7 novembre) • La Révolution bolchevique commence en Russie.
- 1917 : Dans l'année, on compte 696 grèves et 293 810 grévistes en France. Les 6 et 7 novembre c'est la rupture de l'Union sacrée.
- 1918 (13-18 mai) • Grandes grèves dans les usines d'armement de la région parisienne (100 000 grévistes).
- 1918 (18-28 mai) • Très important mouvement de grèves dans les usines de guerre du bassin minier de la Loire, ainsi que dans d'autres régions.
- 1918 (octobre) • L'épidémie de grippe "espagnole" qui ravage l'Europe atteint son apogée: au moins 20 millions de morts dans le monde dont 200 000 à 400 000 en France.
- 1918 (11 novembre) • Fin de la première guerre mondiale. A Rethondes, les généraux allemands signent l'armistice.
- 1918 (fin d'année) • Les Fédérations Nationales d'Industries sont instituées dans la CGT. Dorénavant, un syndicat ne peut appartenir à la CGT que s'il est fédéré nationalement et s'il est adhérent à une UD.
- 1918 • La CGT compte 500 000 adhérents.
- 1919 (15-19 mars) • Création de la CFTC, surtout implantée en milieu employé. Sa naissance discrète, son peu d'influence jusqu'à la seconde guerre mondiale ne peuvent masquer deux éléments majeurs: l'introduction du pluralisme syndical dans la vie française, et sa justification par un engagement idéologique (ici, la religion).
- 1919 (25 mars) • Loi instituant les premières conventions collectives de travail destinées à fixer les salaires, l'organisation de la journée de travail etc...
- 1919 (27 mars) • Congrès de fondation de l'Internationale communiste (III^{ème} Internationale) tenu à Moscou.
- 1920 (19-21 avril) • Mutineries sur les navires français de la mer Noire engagés contre la Russie des soviets, auxquelles participent activement André Marty, aussitôt arrêté, et Charles Tillon, Jean Le Ramey et Pierre Vottero.
- 1919 (23 avril) • Loi sur la journée de 8 heures et la semaine de 48 heures. Elle ne concerne que les ouvriers. Elle sera peu appliquée par le patronat.
- 1919 (19 mai) • 500 000 manifestants se heurtent aux policiers.
- 1919 (3-5 juin) • Le congrès de l'Union des Indirectes vote sa transformation en Syndicat (elle est suivie par de nombreuses associations de fonctionnaires). Il vote également le principe de l'affiliation à la CGT.
- 1919 (31 juillet) • Création de la Confédération Générale de la Production Française (CGPF, ancêtre du CNPF).
- 1919 (Août) • La Fédération Postale, adhérente à la CGT, est créée.
- 1919 (25 octobre) • Loi étendant aux maladies d'origine professionnelle le bénéfice de la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail.
- 1919 • La CGT compte 1 200 000 adhérents.
• Création d'un baccalauréat et d'une agrégation pour les femmes.
• L'école supérieure de chimie de Paris et l'école supérieure d'électricité sont ouvertes aux femmes.
- 1920 (7 mars-29 mai) • 3 mois de grève des mineurs du Nord.** Un ordre de grève est lancé par la Fédération CGT des cheminots pour le 1er mai (200 000 cheminots se mettent en grève). Le 3 mai, la grève s'étend aux mineurs, aux marins et aux dockers; 10 mai. La grève s'étend à la métallurgie, aux transports en commun, au bâtiment et aux inscrits maritimes. Le 11 mai, la grève s'étend au gaz, à l'électricité et au bois. Le gouvernement riposte en poursuivant la CGT pour obtenir légalement le droit de la dissoudre, en organisant les transports urbains et en faisant arrêter les dirigeants des cheminots. Le 22 mai, la CGT décide la reprise générale du travail, sauf pour les cheminots. Le 29 mai, les cheminots, vaincus, reprennent le travail. Il y a 18 000 révocations.
- 1920 (21 novembre) • Un Cartel des services publics se crée le, regroupant la Fédération des cheminots, celle des fonctionnaires, celle des services publics, la Fédération postale, l'Union fédérative des travailleurs de l'Etat, la Section fédérale des auxiliaires de l'Etat, la fédération des services de santé, la Fédération de l'enseignement, le Comité intersyndical de la ville de Paris.
- 1920 (23 avril) Une loi fixe à huit heures la durée de la journée de travail.
- 1920 (20 mai) • La chambre des députés vote une proposition de loi accordant aux femmes les droits politiques, le Sénat repoussera la loi.
- 1920 (26 mai) • La Fédération Nationale des Syndicats de Fonctionnaires décide son adhésion à la CGT.
- 1920 (15 juillet) • Loi autorisant aux femmes d'adhérer à un syndicat sans autorisation de leur mari.
- 1920 (31 juillet) • Loi interdisant toute propagande en faveur de l'avortement et de la contraception.
- 1920 (Décembre) • Fondation du Parti Communiste Français au congrès de Tours, par la majorité du congrès socialiste.
- 1920 • La CGT compte 2 400 000 adhérents. Un fort courant d'adhésions se développe à la C.G.T. Cette flambée retombera après l'échec des grands mouvements de grève de 1920 qui donneront lieu à des débats très durs sur la tactique des luttes.
• Création d'une Confédération des Travailleurs Intellectuels (CTI) par un groupe d'intellectuels, au nombre desquels figuraient de nombreux scientifiques,

- 1921 (4 janvier) • Création du "Peuple" revue de la CGT.
- 1921 (30 avril) • Création de l'Institut de Recherches Agronomiques (IRA).
- 1921 (4-20 juillet) • 1er congrès de l'Internationale syndicale rouge tenu à Moscou.
- 1921 (Juillet) • Au Congrès Confédéral de Lille, l'écart entre les majoritaires et les minoritaires de la CGT se réduit. Les premiers obtiennent 1556 voix contre 1348 voix pour les seconds.
- 1921 (27 décembre) • La CA de la CGT repousse la demande des minoritaires d'un congrès extraordinaire. C'est la scission de fait de la CGT. Les Minoritaires (communistes ou considérés comme tels) sont exclus de la CGT.
- 1921 • Création de l'Internationale Syndicale Rouge (ISR).
- 1922 (13-14 janvier) • Le CCN de la CGT refuse de réintégrer les syndicats minoritaires exclus de la CGT. Naissance de la CGTU.
- 1922 (25 juin-1^{er} juillet) • 1er congrès national de la CGTU tenu à Saint-Étienne. La tendance "syndicaliste communiste", emmenée par Gaston MONMOUSSEAU et Pierre SEMARD, l'emporte. Il est décidé de rejoindre l'ISR.
- 1922 (15 janvier) • Rupture de la Fédération des Syndicats de Fonctionnaires avec la CGT.
- 1922 (25 juin-1^{er} juillet) • **Les syndicats exclus de la CGT, réunis en congrès à St Etienne décident la création de la CGTU (unitaire).** Elle regroupe des syndicats qui acceptent une liaison organique syndicat-parti révolutionnaire, des syndicats révolutionnaires qui continuent de se réclamer de la Charte d'Amiens et des anarchistes. La CGTU s'enferme dans une attitude sectaire et une tendance à la politisation. Elle mène cependant des luttes courageuses malgré une répression féroce. La CGT favorise le compromis au détriment de l'action des salariés. Le climat de division a placé la CGT en face de choix bien souvent résolus par la négative. Ainsi son réformisme s'accompagne, chez bon nombre de ses militants, d'un anticommunisme systématique et sommaire.
- 1922 (juin) • **Marie Guillot est la première femme au Bureau Confédéral de la CGTU.** Elle est institutrice et militante féministe.
- 1922 (19 août) • La Fédération des Syndicats de l'Enseignement Laïque décide d'adhérer à la CGTU.
- 1922 (29 octobre) • Mussolini marche sur Rome et instaure la dictature fasciste en Italie.
- 1922 (29 décembre) • Création de l'Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions (ONRSI). L'Office est un type d'organisme de création récente en droit administratif français, qui dispose d'une certaine autonomie financière mais qui reste attaché à l'Instruction Publique). Sa mission est de "*développer et coordonner spécialement les recherches scientifiques appliquées au progrès de l'industrie nationale*" et "*provoquer, coordonner et encourager les recherches scientifiques de tout ordre*". Ses laboratoires sont installés à Meudon, au lieu-dit Bellevue.
- 1922 • Bull met au point une machine à calculer avec cartes perforées.
- 1923 • Salon des Arts Ménagers, manifestation annuelle créée par Jules-Louis BRETON (supprimé en décembre 1983) qui apportera des subsides à la recherche. Créé à l'origine pour "récompenser les inventeurs des meilleurs appareils ménagers", le Salon a très vite diversifié ses activités, englobant tout ce qui contribue au confort du foyer. L'histoire du Salon et de l'ONRSI à ses débuts sont très étroitement mêlées pour des raisons financières, le Salon assurant à l'ONRSI une part importante de ses ressources.
- 1924 (12 avril) • Un nouveau régime de pensions des fonctionnaires est adopté par l'Assemblée.
- 20 novembre • A Douarnenez, les sardinières se mettent en grève. Au bout de la grève elles font céder les patrons des conserveries. Les ouvrières sont lassées de n'obtenir aucune augmentation de salaire de la part de leur patron. En l'espace de quelques jours, l'ensemble des conserveries débrayent et se joignent au mouvement soutenu par le nouveau maire communiste fraîchement élu. La grève s'achève le 6 janvier 1925 sur un accord conclu avec les conserveurs et donnant satisfaction en grande partie aux grévistes douarnenistes⁴.
- 1924 (4 décembre) • Création de l'Office National d'Hygiène Sociale (ONH).
- 1924 • Pour la première fois les fonctionnaires sont autorisés à se syndiquer.
- Mêmes programmes scolaires et même Bac pour les filles et les garçons.
- Etablissement d'une taxe parafiscale prélevée sur les salaires versés aux ouvriers de l'industrie appelée le "sou du laboratoire" pour financer la Recherche fondamentale (à l'initiative du ministre Emile Borel,



4 Les patrons ne reculent devant rien, allant jusqu'à commanditer un attentat par armes à feu contre le maire (communiste) et son neveu.

- mathématicien).
- 1925 (12 octobre) • Grève générale déclenchée par le PC et la CGTU contre la guerre du Maroc
- 1925 (1^{er} novembre) • Création de l'Institut de Physique du Globe.
- 1925 • La CGTU propose à la CGT un congrès d'unité.
- 1926 (1er mars) • La grève des ouvriers du bâtiment pour le respect de la journée de 8 heures et la mise en place des délégués syndicaux ou de chantiers est émaillée d'incidents violents à la sortie des meetings qui rassemblent environ 300 000 travailleurs. A Paris 45 agents sont blessés et 8 personnes sont arrêtées.
- 1926 (Octobre) • Création de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) par l'abbé GUÉRIN.
- 1926 (Décembre) • Le congrès de la Fédération des Fonctionnaires adopte le principe du retour à la CGT (effectif en mai 1929).
- 1926 • Création de la CGT-SR (Syndicaliste Révolutionnaire) par des anarcho-syndicalistes qui quittent la CGTU.
- Création des sections syndicales d'entreprises par la CGTU.
- L'Institut de Biologie physico-chimique est construit rue Pierre et Marie Curie grâce à une donation d'Edmond de Rothschild. Sa direction est confiée à Jean Perrin, professeur à la Sorbonne, prix Nobel de physique en 1926 et André Mayer, physiologiste, professeur au Collège de France.
- Création de laboratoires à Ivry, Thiais et Haute Provence.
- Débuts expérimentaux de la télévision.
- 1927 (juillet) • Le Congrès confédéral décide la création au sein de la Fédération des Fonctionnaires de deux groupements corporatifs : la Fédération générale de l'enseignement, la Fédération des services administratifs.
- 1927 (8 août.) • Grève générale à l'appel de la CGTU pour protester contre la prochaine exécution, aux États-Unis, des anarchistes **SACCO et VANZETTI**.
- 1927 (23: août) • Dures manifestations de rues à Paris, pour protester contre l'exécution, la veille, de SACCO et VANZETTI.
- 1927 (Oct. - Déc.) • La Fédération des Fonctionnaires CGT exclut six syndicats (Enregistrement, Douanes actives, Contributions indirectes, Forestiers, Géomètres du Cadastre, Commis de la Marine), en désaccord avec son orientation et/ou les conditions de l'adhésion à la CGT, se débarrassant ainsi de ses opposants. Ce que JOUHAUX traduira par "les éléments de la putréfaction ont été éliminés".
- 1928 (12 février) • Une Fédération Autonome des Fonctionnaires est créée par sept syndicats (Douanes actives, Forestiers, Pénitentiaires, Commis de la Marine, Contributions indirectes, Surveillance et entretien des manufactures, Géomètres du Cadastre).
- 1928 (5 avril) • Loi sur les assurances sociales.
- 1928 • Construction du grand électro-aimant du laboratoire Aimé COTTON (financé par l'Académie des Sciences). Il est installé à Meudon, sur le site de Bellevue.
- Création, au sein de la CGT, de la **Fédération générale de l'enseignement** qui regroupe 27 syndicats dont le SNI (instituteurs), le Syndicat des professeurs de lycées, le syndicat du personnel de l'enseignement supérieur, le Syndicat du personnel des ateliers...
- 1929 (30 avril), • A la veille du 1^{er} mai, la police parisienne procède à plus de 4.000 arrestations de militants de la CGTU.
- 1929 (24juillet) • Benoît FRACHON, et d'autres dirigeants de la CGTU, sont arrêtés. Tous furent inculpés de complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Mis en liberté provisoire avec tous ses camarades en mai 1930, avant de bénéficier d'un non-lieu l'année suivante.
- 1930 (16 avril) • La Caisse Nationale des Sciences (CNS) est créée, en même temps que la Caisse Nationale des Lettres, à l'instigation de Jean PERRIN et André MAYER (article 158 de la loi de finances du 16-041930 : "Il est créé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, sous les dénominations de "Caisse nationale des lettres" et de "Caisse nationale des sciences" deux établissements publics dotés de l'autonomie financière et de la personnalité civile". Cette CNS octroie des bourses aux chercheurs hors des cadres universitaires. Jean Perrin était parvenu à convaincre le gouvernement de mettre en place au ministère de l'Instruction Publique un service national de la recherche scientifique qui recruterait et soutiendrait de jeunes chercheurs.
- 1930 (Avril) • La Fédération des Fonctionnaires CGT prend le nom de Fédération Générale de Fonctionnaires (FGF).
- Mise en vigueur de la loi sur les Assurances Sociales.
- 1930 (1-2 novembre) • Formation du "Comité des 22", qui rassemble sept représentants de la gauche de la CGT (Marthe PICHOREL, Léon DIGAT, Jacques TOESCA, Pierre MONATTE, Georges DUMOULIN, Roger HAGNAUER,



Clément DELSOL), sept autonomes (Roger FRANCO, Michel PIQUEMAL, Robert LAPLAGNE, G. GUILBOT, Jean METAYER, Paul MARTZLOFF, R. MATHONNET) et huit membres de la minorité syndicaliste révolutionnaire de la CGTU (Antoine RAMBAUD, Victor ENGLER, Lucie COLLIARD, Henri BOVILLE, René DEVEAUX, Paul CADEAU, Maurice CHAMBELLAND, Baptiste BOUR) dont le but est la réunification syndicale.

1930

- Création de la Fédération des Finances CGT.
- Vote définitif de la loi sur les assurances sociales.

1931 (25 février)

- Importantes manifestations à Paris et en province à l'occasion de la journée internationale des chômeurs.

1931 (1^{er} mai)

- Début de la grève de 100 000 travailleurs du textile dans Nord de la France.

1932 (21 janvier)

- Mise en place des Allocations Familiales.

1932 (Avril)

- Création de la Fédération CGT des Travaux Publics.

1932

- Invention du microscope électronique.

1933 (20 février)

- Première grève générale des fonctionnaires à l'appel de la FGF-CGT et de la Fédération Autonome. Elle est suivie très massivement.

1933 (11 avril)

- Mise en place d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique. Il est présidé par Jean PERRIN et divisé en 11 sections réparties par disciplines (ancêtre du Comité National). Il doit assurer la coordination entre tous les organismes qui s'occupent de la recherche.

Le CSRS permettait aux professeurs de l'Université de décider du choix des boursiers, de leurs promotions, et accessoirement de la répartition des crédits entre laboratoires.

Le CSRS permettait aux professeurs de l'Université de décider du choix des boursiers, de leurs promotions, et accessoirement de la répartition des crédits entre laboratoires.

1933 (20 août)

- Formation Salle Pleyel du Mouvement mondial contre la guerre et le fascisme (Mouvement Amsterdam Pleyel).

1933 (18 nov-2 déc) • Marche des chômeurs du Nord et du Pas-de-Calais. ►

1933

- Frédéric et Irène JOLIOT-CURIE réalisent la radioactivité artificielle.

• Les premiers camps de concentration sont créés par les nazis, à peine arrivés au pouvoir. Borgermoor⁵ puis Dachau, Oranienburg, Buchenwald et tant d'autres dans les années qui suivent. Cette année là ce sont les antifascistes (notamment les communistes) et les juifs allemands qui sont les premiers internés puis ce seront les démocrates,...

1934 (6 février)

- Emeute fomentée par des ligues fascistes, place de la Concorde à Paris. 25 000 travailleurs contre manifestent à l'appel du Parti Communiste.

1934 (12 février)

- **Grève générale en France, contre le fascisme, à l'appel de la CGT et de la CGTU.** ► Il a 5 millions de grévistes et des manifestations très massives dans 300 villes de France.

1934 (5 mars)

- Création du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes à l'appel des professeurs Paul RIVET, Paul LANGEVIN et Emile ALAIN.

1934 (8 juin)

- La CGTU propose à la CGT l'organisation de luttes communes. Refus de la CGT.

1934 (27 juillet)

- Signature du Pacte d'unité d'action entre le Parti Communiste et le Parti Socialiste.

1934 (9 octobre)

- Première rencontre CGT-CGTU.

1934

A compter de 1934 et de la montée du fascisme, un mouvement de réunification s'amorce entre la CGT et la CGTU. Chez les fonctionnaires aussi. La FGF et la Fédération autonome des fonctionnaires fusionnent en décembre 1935. Les "fédérations internes" font de même dans cette période, dans leurs champs d'intervention. A noter que la FGF s'installe en 1935 rue de Solférino, dans ce qui sera jusqu'en 1978 la « Maison des fonctionnaires ».



⁵ C'est dans ce camp que fut écrit « Le chant des marais ».

1935 (14 juillet) • A Paris, 500 000 personnes participent à la première manifestation du Front Populaire.

1935 (30 octobre) • Création de la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique (la CNRS), qui rassemble toutes les caisses de recherche créées au cours des années précédentes. Ses attributions sont l'octroi de bourses, la participation au fonctionnement de laboratoires et un rôle de caisse pour vieux savants. Elle reprend donc les fonctions et absorbe les budgets de la Caisse des Recherches Scientifiques de 1901 et de la Caisse Nationale des Sciences de 1930. Cette



1935 • La FGF réunifiée dans la CGT s'installe au 10, rue de Solferino.
• Les deux congrès simultanés de la CGT et de la CGTU décident de la réunification qui se réalise au congrès de 1936.

Annexe II : Extrait de l'Ordonnance de Villers-Cotterêts signée par François 1^{er} (1539)

"Défense à tous les dits maîtres ensemble, aux compagnons et serviteurs de tous métiers de faire aucunes congrégations ni assemblées grandes et petites et pour quelque cause ou occasion que ce soit et de ne faire aucun monopole ... Faisons parallèlement défense à tous compagnons et ouvriers de s'assembler au corps sous prétexte de confrérie ou autrement, de cabaler entre eux pour se placer les uns les autres chez les maîtres ou pour en sortir, ni d'empêcher de quelque manière que ce soit les dits maîtres de choisir eux-mêmes les ouvriers soit français soit étrangers, sous pareille peine de cent livres".

Annexe III : Articles extraits de la "Loi Le Chapelier", votée par l'Assemblée constituante (14 juin 1791) :

ART. 2 -Les citoyens d'un même état et profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte les ouvriers d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndics, tenir des registres, prendre des arrêtés, des délibérations, former des règlements, sur leurs prétendus intérêts communs. ART. 8 -Tous attroupements composés d'artisans, ouvriers, compagnons, journaliers ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie et du travail, appartenant à toute sorte de personnes et sous toute espèce de conditions convenues de gré à gré ou contre l'action de la police et l'exécution des jugements rendus en cette matière, ainsi que contre les enchères et adjudications publiques des diverses entreprises seront tenus pour attroupements séditieux et, comme tels, seront dissipés par les dépositaires de la force publique sur les réquisitions légales qui leur seront faites, et punis selon toute la rigueur des lois, sur les auteurs, instigateurs et chefs des dits attroupements et sur tous ceux qui auront commis des voies de fait et des actes de violence.

Annexe IV : Loi relative a la création des syndicats professionnels (du 21 mars 1884)

ARTICLE 1er. Sont abrogés la loi des 14, 27 juin 1791 et l'article 416 du Code pénal.

Les articles 291, 292, 293, 294 du Code pénal et la loi du 18 avril 1834 ne sont pas applicables aux syndicats professionnels.

Art. 2. Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement.

Art. 3. Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles.

Art. 4. Les fondateurs de tout syndicat professionnel devront déposer les statuts et les noms de ceux qui, à un titre quelconque, seront chargés de l'administration ou de la direction.

Ce dépôt aura lieu à la mairie de la localité où le syndicat est établi, et à Paris à la préfecture de la Seine. Ce dépôt sera renouvelé à chaque changement de la direction ou des statuts. Communication des statuts devra être donnée par le maire ou par le préfet de la Seine au procureur de la République.

Les membres de tout syndicat professionnel chargés de l'administration ou de la direction de ce syndicat devront être Français et jouir de leur droits civils.

Art. 5. Les syndicats professionnels régulièrement constitués d'après les prescriptions de la présente loi pourront librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts économiques, industriels, commerciaux et agricoles. Ces unions devront faire connaître, conformément au deuxième paragraphe de l'article 4, les noms des syndicats qui les composent. Elles ne peuvent posséder aucun immeuble ni ester en justice.

Art. 6. Les syndicats professionnels de patrons ou d'ouvriers auront le droit d'ester en justice. Ils pourront employer les sommes provenant des cotisations. Toutefois ils ne pourront acquérir d'autres immeubles que ceux qui sont nécessaires à leurs réunions, à leurs bibliothèques et à des cours d'instruction professionnelle.

Ils pourront, sans autorisation, mais en se conformant aux autres dispositions de la loi, constituer entre leurs membres des caisses spéciales de secours mutuels et de retraites. Ils pourront librement créer et administrer des offices de renseignements pour les offres et les demandes de travail. Ils pourront être consultés sur tous les différends et toutes les questions se rattachant à leur spécialité.

Dans les affaires contentieuses, les avis du syndicat seront tenus à la disposition des parties, qui pourront en prendre communication et copie.

Art. 7. Tout membre d'un syndicat professionnel peut se retirer à tout instant de l'association, nonobstant toute clause contraire, mais sans préjudice du droit pour le syndicat de réclamer la cotisation de l'année courante. Toute personne qui se retire d'un syndicat conserve le droit d'être membre des sociétés de secours mutuels et de pensions de retraite pour la vieillesse à l'actif desquelles elle a contribué par des cotisations ou versements de fonds.

Art. 8. Lorsque les biens auront été acquis contrairement aux dispositions de l'article 6, la nullité de l'acquisition ou de la libéralité pourra être demandée par le procureur de la République ou par les intéressés. Dans le cas d'acquisition à titre onéreux, les immeubles seront vendus et le prix en sera déposé à la caisse de l'association. Dans le cas de libéralité, les biens feront retour aux disposants ou à leurs héritiers ou ayants cause.

Art. 9. Les infractions aux dispositions des articles 2, 3, 4, 5 et 6 de la présente loi seront poursuivies contre les directeurs ou administrateurs des syndicats et punies d'une amende de 16 à 200 francs. Les tribunaux pourront en outre, à la diligence du procureur de la République, prononcer la dissolution du syndicat et la nullité des acquisitions d'immeubles faites en violation des dispositions de l'article 6. Au cas de fausse déclaration relative aux statuts et aux noms et qualités des administrateurs ou directeurs, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Art. 10. La présente loi est applicable à l'Algérie. Elle est également applicable aux colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion. Toutefois les travailleurs étrangers et engagés sous le nom d'immigrants ne pourront faire partie des syndicats.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 mars 1884.

Jules GREVY, WALDECK-ROUSSEAU.

Annexe V : Extrait des premiers statuts de la CGT (congrès constitutif de 1895).

Paragraphe 1 - Entre les divers groupements de syndicats professionnels, de syndicats d'ouvriers et d'employés des deux sexes existant en France et aux colonies, il est créé une organisation unitaire et collective qui prend pour titre: Confédération Générale du Travail. Les éléments constituant la Confédération Générale du Travail doivent se tenir en dehors de toutes écoles politiques.

Paragraphe 2 - La Confédération Générale du Travail a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale.

Paragraphe 3 - La Confédération Générale du Travail admet dans ses rangs :

- I. Les Syndicats,
- II. Les Bourses du Travail,
- III. Les Unions ou Fédérations locales de syndicats de diverses professions ou de métiers similaires,
- IV. Les Fédérations départementales ou régionales de syndicats,
- V. Les Fédérations nationales de syndicats de diverses professions,
- VI. Les Unions ou Fédérations nationales de métiers et les syndicats nationaux,
- VII Les Fédérations d'industries unissant diverses branches de métiers similaires,
- VIII La Fédération nationale des Bourses du travail (...).

Annexe VI : Article 2 des statuts de la CGT adoptés par le congrès de 1902 à Montpellier.

La Confédération Générale du Travail est constituée par:

- 1- Les Fédérations nationales (à leur défaut, les Fédérations régionales d'industrie et de métiers, les Syndicats nationaux) ;
- 2- Les Bourses du Travail considérées comme Unions locales ou départementales, ou régionales de corporations diverses et sans qu'il y ait superfétation;
- 3- Elle admet en outre les syndicats dont les professions ne sont pas constituées en Fédérations d'industrie ou de métiers ou dont la Fédération n'est pas adhérente à la CGT.

Annexe VII : Résolution du Congrès de la CGT (Amiens) en 1906 dite "Charte d'Amiens".

Le Congrès Confédéral d'Amiens confirme l'article 2 constitutif de la CGT⁶

La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.

Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière.

6. « La CGT a exclusivement pour objet d'unir sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale. Les éléments constituant la CGT devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques. »

Le congrès précise par les points suivants cette affirmation théorique :

Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation de salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.

Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.

En ce qui concerne les organisations, le congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale.

Pour 830 - Contre 8 - Blanc 1

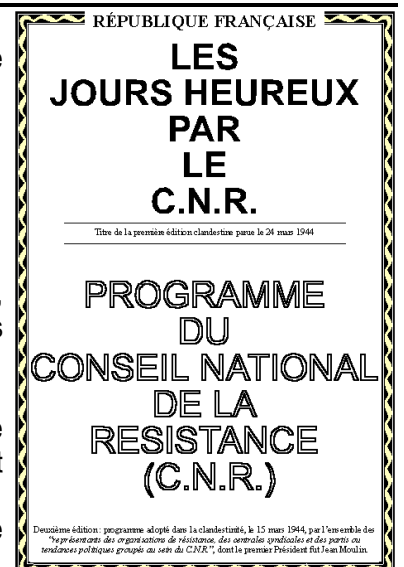
Annexe VIII : Préambule des statuts (congrès de réunification en 1936, à Toulouse).

Le mouvement syndical à tous les échelons s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques et autres groupements extérieurs. Il se réserve le droit de répondre favorablement ou négativement aux appels qui lui seraient adressés par d'autres groupements, en vue d'une action déterminante. Il se réserve également le droit de prendre l'initiative de ces collaborations momentanées, estimant que sa neutralité à l'égard des partis politiques ne saurait impliquer son indifférence à l'égard des dangers qui menaceraient les libertés publiques, comme les réformes en vigueur ou à conquérir. Les Assemblées et Congrès syndicaux statutaires sont seuls qualifiés pour prendre des décisions. La démocratie Syndicale assure à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur du syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation. Les syndicats groupant les salariés de toute opinion, aucun de leurs adhérents ne saurait être inquiété pour la manifestation des opinions qu'il professe en dehors de l'organisation syndicale. La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier, ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fractions dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein. Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur cohésion, le respect des principes admis par les deux délégations⁷ et des chartes votées. Ils assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.

Annexe IX : Extraits du programme du Conseil National de la Résistance.

Dans ce programme on trouve, notamment, les engagements suivants:

- l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- la liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- la liberté de la presse ;
- la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;
- le retour à la nation des grands moyens de productions monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- le droit au travail, le droit au repos (...)
- un réajustement des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens les moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat; une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste ;



⁷ Il s'agit des deux délégations de la CGT et de la CGTU qui ont établi la Charte d'unité votée par le congrès de Toulouse en mars 1936

- une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales;
- la possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents (...)

* * *

Annexe X : Histoire d'une journée : le 8 mars

En 1910, la seconde conférence des femmes socialistes se tient à Copenhague. A la tribune, une femme bien connue dans le mouvement ouvrier allemand et international, Klara ZETKIN.

Elle termine son exposé en proposant de célébrer tous les ans une Journée Internationale des Femmes. *"Une journée où serait propagée la nécessité d'une lutte commune des travailleurs et des travailleuses, manuels et intellectuels³ et où les revendications particulières des femmes dans le domaine politique, social et économique seraient plus particulièrement défendues"*.

Pour cette journée, elle propose la date du 8 mars. En souvenir d'une manifestation qui eut lieu en 1857, aux Etats-Unis. Ce 8 mars-là, les couturières sont descendues dans la rue. Elles en ont assez des longues journées de travail qu'on leur impose, quinze au seize heures, elles réclament la journée de dix heures. Elles en ont assez de leurs salaires de misère. Elles ont assez de leurs horribles conditions de travail, enfermées qu'elles sont dans des pièces sombres et étroites. En réponse à leurs revendications, la police charge leur cortège avec une violence inouïe. Ce jour-là, elles font serment de ne jamais oublier ces événements.

Klara ZETKIN veut que les femmes du monde entier soient solidaires de ce serment et que le souvenir soit l'occasion de poser des revendications de progrès.

Elle est entendue. Avant la Première Guerre Mondiale, en Allemagne, en Autriche, en France, aux Etats-Unis, le 8 mars est célébré. Durant la guerre 1914-1918, Norvégiennes, Suisses, Polonaises, Italiennes, Hollandaises, Anglaises, Russes se joindront au mouvement. En 1917, les femmes de Saint-Petersbourg manifestent contre la famine, la guerre et le tsarisme. C'est le début de la grève générale qui sonnera le glas de l'empire des tsars.

Pour les femmes, le 8 mars devrait avoir l'importance que le 1^{er} mai a pour le mouvement ouvrier dans son ensemble. Cette journée a ses années de gloire. En 1925, 5.000 femmes réunies à la Grange-aux-Belles, à Paris, s'élèvent contre la guerre au Maroc. En 1945 dans l'horrible camp de concentration de Ravensbrück, le 8 mars est célébré dans l'espoir de la libération et de la construction d'un monde meilleur.

* * *

Annexe XI : Les Secrétaires Généraux de la CGT.

1895 -1899	A. LAGAILSE	(Chemins de fer).
1899 -1900	Maurice COPIGNEAUX	(Travailleurs Municipaux).
1900 -1901	Victor RENAUDIN	(Cuirs et Peaux).
1901	Eugène GUERARD	(Chemins de fer).
1901 -1909	Victor GRIFFUELHES	(Cuirs et Peaux).
1909	Louis NIEL	(Livre).
1909 -1947	Léon JOUHAUX	(Allumettiers).
1922 -1933	Gaston MONMOUSSEAU	(Cheminots) CGTU.
1933 -1936	Benoît FRACHON	(Métaux) CGTU.
1946 -1947	Benoît FRACHON -CGT à égalité avec Léon JOUHAUX ⁸ .	
1947 -1967	Benoît FRACHON (devient Président en 1967).	
1948 -1957	Alain LE LEAP	(Fonctionnaires).
1967 -1982	Georges SEGUY	(Cheminots).
1982 -1992	Henri KRASUCKI	(Métaux).
1992 -1999	Louis VIANNET	(PTT).
1999 -2013	Bernard THIBAUT	(Cheminots)
2013- 2015	Thierry LEPAON	(Métaux)
2015	Philippe MARTINEZ	(Métaux)

* * *

Annexe XII – 50 ans du SNTRS-CGT

Intervention de Jean OMNES, Secrétaire Général du SNTRS-CGT

Il y a 50 ans, le 13 février 1948, un groupe de militants de la CGT au CNRS, s'opposait à la scission et refusait le passage à FO du Syndicat CGT de l'époque, le SNRSTA (Syndicat National de la Recherche Scientifique Technique et Atomique). Celui-ci était l'héritier d'un Syndicat CGT dont nous venons de trouver trace grâce à une photo de 1936 retrouvée par les camarades de Bellevue. La CGT existait donc à l'Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions entre 1922 et 1939, date de création du CNRS.

Ce petit groupe de camarades créait le Syndicat National des Personnels Techniques du CNRS (SNPT-CGT). Le A de "Adminis-

⁸ De 1945 à 1957, il y a deux secrétaires généraux.

tratifs" sera ajouté par la suite et le Syndicat prendra le nom de SNPTA-CGT. Il ne s'appellera SNTRS-CGT qu'en mars 1968 lorsque le syndicat décide de s'ouvrir au-delà du CNRS (espérant semble-t-il aussi, pouvoir s'élargir aux chercheurs). Les camarades de l'INSERM, auparavant organisés dans le Syndicat CGT des Personnels de l'INSERM ont, quant à eux, décidé de rejoindre le SNTRS à partir de janvier 1969. Les adhérents du Syndicat CGT des Ouvriers d'Etat en font autant en 1967 après leur intégration dans les catégories CNRS⁹

Les conditions de la vie syndicale de ces débuts n'avaient bien entendu rien à voir avec celles d'aujourd'hui. Le droit syndical n'existait pas au niveau de ce qu'il est aujourd'hui.

50 ans c'est un sacré bail.

Durant ces 50 années les militants du syndicat ne se sont guère ennuyés. Elles ont été riches en événements, en luttes, en acquis nouveaux pour les personnels. Au cours de cette période les débats ont été toujours passionnés, parfois vifs, voire tendus.

LES LUTTES ONT ETE NOMBREUSES ET SOUVENT FRUCTUEUSES.

Dès ses premières années le syndicat a agi pour l'obtention d'un statut.

Ce premier statut est obtenu le 25 mai 1952. Depuis cette date le syndicat n'a cessé d'agir pour son amélioration puis pour la titularisation. Parmi les principales étapes de cette lutte, il y a :

1959 : l'accélération des débuts de carrières, l'instauration des échelons accélérés pour les ITA, le statut des chercheurs ;

1961-1963 : des améliorations indiciaires ;

1964 : l'application du statut aux personnels de l'INSERM ;

1968-1970 : la garantie de l'emploi (le fameux article 46), pour la première fois dans un statut de contractuel ;

1973-1980 : la reconnaissance dans le statut des qualifications des personnels ouvriers, de service et de cantines ;

1979-1981 : la lutte contre le plan Aigrain et pour la titularisation, qui aboutit au statut cadre de titulaire des EPST (en décembre 1983), avec, à la clé la titularisation de 45000 chercheurs et ITA à partir de 1984 dans les EPST et aussi, l'année suivante, au statut de titulaire des Ingénieurs et Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur.

Les luttes pour les salaires et la prime (Dès les Années 50).

La première prime (dite de Production Scientifique) est instituée en 1955 pour compenser pour partie le retard des salaires (la revendication de l'époque est 500/0 d'augmentation des salaires). Cette prime est allouée de façon clientélaire (totalement modulable).

La lutte se prolongera avec, là aussi, des acquis non négligeables:

1957: l'amélioration du niveau des primes (instauration de la PPRS) des PTA (indexation) et de la Prime des chercheurs (non indexée, elle n'est revalorisée qu'en 1989) ;

1967 : les personnels de l'INSERM ont droit enfin à la totalité de la PPRS (50% jusque là) ;

1968 : les deux tiers de la PPRS deviennent non modulables pour les ITA ;

En 1960-1961 la lutte pour le "milliard" (un milliard de francs de l'époque). Il s'agissait d'améliorer les salaires des personnels CNRS. Cette lutte aboutira dans l'année qui suit à des majorations indiciaires importantes (5 à 35% selon les catégories).

La lutte pour l'intégration des hors statuts. Cela a été une action de long terme: la revendication date du début des années 60 et la lutte durera jusqu'au début des années 80. Elle aboutira à plus de 2000 intégrations sur postes.

La lutte pour le reclassement des Personnels Ouvriers de service et de Cantines (1975-1981) aboutira à plus de 1000 reclassements sur plus de 1400 dossiers.

La lutte des personnels administratifs pour la fin des discriminations en matière de carrières et de primes (notamment la grève de décembre 1977 et janvier 1978) qui aura des répercussions plus tard (augmentation des primes en 1980 pour les "petites" catégories et résorption partielle des discriminations catégorielles dans le statut de titulaire). Les Mesures Durafour en ont malheureusement créé de nouvelles.

La lutte pour la titularisation des personnels recrutés à mi-temps (1985-1986).

Le collectif des mi-temps, animé essentiellement par des militantes du syndicat, a organisé un véritable harcèlement des directions et des ministères. Cela a été payant car, au bout du compte, plus de 700 personnes sur 850 seront titularisées. C'était la première fois dans Fonction publique.

Les luttes pour la défense de la recherche publique ont été une activité permanente du syndicat. Il serait fastidieux de revenir sur toutes les initiatives d'action sur ce sujet. Parmi les plus récentes il y a : **1979-1981** : La lutte contre le Plan Aigrain qui visait à la fois les organismes de Recherche et les statuts des personnels. Elle pèsera pour l'obtention du statut de titulaire en 1983 et aussi dans la décision de mise en place des EPST.

1985 : L'action contre la remise en cause du Comité National par Devaquet.

1994 : La lutte contre l'étranglement budgétaire du CNRS.

Le syndicat, avec d'autres, s'est très fortement engagé dans les luttes pour la paix et le désarmement: il a agi contre les guerres d'Algérie, du Viêtnam ou plus récemment celle du Golfe Persique. Aujourd'hui il poursuit cet engagement en s'exprimant pour le désarmement nucléaire total et pour l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

DANS LES DEBATS ET PRISES DE POSITIONS DU SYNDICAT, ILYA DES CONSTANTES.

Les statuts.

Le débat sur cette question a commencé dès l'origine du syndicat et aboutit en 1957 au 2ème congrès du SNPTA. Celui-ci rejette l'option *fonctionnarisation* car les corps de titulaires ne peuvent "répondre de façon satisfaisante aux besoins des qualifications

⁹ Depuis 1998, les camarades de l'IRD, de l'INRETS et de l'INED ont rejoint le SNTRS-CGT

spécifiques à la recherche scientifique et moins encore aux problèmes de rémunérations, décisifs pour le maintien des personnels formés ainsi que pour assurer le recrutement". Il rejette également l'option "caractère industriel et commercial" qui aurait entraîné la coupure avec l'Université, l'Education Nationale et aurait favorisé la partition de la Recherche en écartant des disciplines entières, notamment en sciences sociales et humaines.

L'option retenue est "*l'amélioration du statut de droit public dans un établissement de droit public doté de la personnalité civile et l'autonomie financière placé sous l'autorité du Ministre de l'Education Nationale*".

Et naturellement, lorsque le syndicat a revendiqué un statut de titulaire, à partir des années 70, il l'a fait en insistant sur les dérogations indispensables pour tenir compte de la spécificité des métiers de la recherche. C'est sur ces bases que la CGT a participé aux négociations. C'est de là que datent nos premiers différends avec l'UGFF.

La défense de la recherche publique et des organismes.

Là aussi dès le départ le syndicat s'est très clairement positionné. Dès son premier congrès en 1955 le syndicat indique que "*C'est une question d'intérêt national que d'assurer l'indépendance de la Recherche Scientifique française à l'égard des intérêts privés et des buts militaires*". Le congrès "*affirme sa volonté de lutter pour que le CNRS joue pleinement son rôle: orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres présentant, pour l'avancement de la science ou de l'économie nationale, un intérêt reconnu*".

Il dénonce les attaques contre le CNRS du fait notamment du manque de moyens qui "*entraînerait la disparition de la recherche fondamentale, la disparition de la quasi-totalité des sciences humaines*" et "*l'utilisation de la recherche scientifique à des fins militaires, à la surexploitation de la classe ouvrière (...) et au seul profit des intérêts privés*".

Si les conditions concrètes ont évolué et si les organismes de recherche ont bien changé depuis cette époque, les questions en débat alors restent pleinement actuelles.

L'indépendance du syndicat.

C'est, là aussi, une part essentielle des débats du syndicat. Avec des accrocs parfois. Ainsi en est-il, par exemple, de la période du Programme Commun de Gouvernement des partis de gauche, entre 1972 et 1978. La CGT au congrès de 1978, en analysant cette période, considérait d'ailleurs que le soutien de la CGT à ce programme avait été une faute. Combien de fois, à une question posée, nous ouvrons non pas le programme du syndicat ou celui de la CGT, mais le Programme Commun. En clair : si vous voulez que vos problèmes soient résolus, votez pour le Programme Commun. La lecture de la presse du syndicat et celle de la CGT montre que cela a beaucoup marqué l'activité de notre syndicat, bien au-delà de cette période.

Les questions de fonctionnement du syndicat.

S'il ne s'agit pas ici de porter un jugement sur les personnes, il est essentiel de rappeler certaines choses et d'assumer collectivement tout notre passé, à propos notamment des périodes de durcissement des attitudes à l'intérieur comme à l'extérieur.

Il y a eu des exclusions (en 1970 et en 1972).

Plus récemment il y a eu la période dite de "*clarté*" et de dénonciation publique, par le SNTRS et le SNCS, des positions des autres syndicats (en particulier la CFDT). Il fallait absolument "*faire la différence*".

Il faut le dire, nous n'avons pas toujours fait dans la nuance. Nous avons, nous aussi, classé les camarades entre les "*sûrs*" et les "*douteux*". Nous aussi avons eu notre ère sectaire. Certains s'en souviennent sans doute amèrement.

Le syndicat lui aussi a joué de la courroie de transmission. Fort heureusement pour le syndicat nous avons rompu avec ces pratiques inacceptables.

Henri Krasucki en juin 1991, disait dans un rapport au CCN de la CGT: "*(...) chez nous ont existé et persistent des conceptions et des pratiques étroites, cela demeure un problème assez répandu dans la CGT, pour des raisons historiques. Plus gravement, a existé et persiste une résurgence de conceptions et pratiques tout simplement fausses et archaïques de la CGT. Il faut bien le dire, des conceptions élitistes (existent) : il y a ceux qui savent et les autres, il y a les sûrs et les douteux. Disons-le carrément : il existe une conception de courroie de transmission. (Il y a) des camarades qui se sont considérés – et se considèrent encore – en mission dans la CGT, gardiens d'une orthodoxie, étrangère à la CGT, et étrangère aux conceptions réelles et explicitement affirmées dans le courant révolutionnaire du mouvement ouvrier français (...)*".

Ces cinquante années ont vu se dérouler 22 congrès du syndicat, où les débats ont très souvent été passionnés, voire même houleux. Je me souviens de certaines séances de nuit et de l'une d'elles en particulier qui dura jusqu'à 2 heures du matin en 1980 à Chamerolles et se finit en queue de poisson. Il s'agissait déjà de la syndicalisation des chercheurs au SNTRS. Ma section (Gif, cédant à la pression, avait retiré sa proposition de motion prônant la syndicalisation de toutes les catégories au SNTRS. Nous ne savions pas encore dire non. Ce qui nous a valu, de la part de certains camarades, des qualificatifs bien sentis¹⁰. Ces camarades avaient raison d'être mécontent et de nous le faire savoir.

Les épreuves n'ont pas manqué au syndicat depuis sa création et plus particulièrement dans les vingt dernières années.

Il a notamment été le sujet d'attentions toutes particulières de la part des instances de la CGT (UGFF d'abord, UGICT et Confédération ensuite).

La création de l'USCA, la volonté de nous imposer l'abandon du caractère national du syndicat, l'entérinement de la création du syndicat de site de Montpellier, sont autant d'attentions dont nous nous serions bien passé. Nous avons même eu l'insigne honneur d'un contre projet d'orientation pour notre congrès en 1987, élaboré par l'UGICT, l'UGFF et le Bureau Confédéral.

Tout cela a causé beaucoup d'interrogations, d'amertume et de colère parmi nos adhérents. Aller au-delà des réactions épidermiques, "gérer" une telle situation, n'a pas été simple. Ce n'était pas si facile de dire non à la confédération. Notre formation ne

¹⁰ Parmi les qualificatifs qui nous ont été adressés il y a eu par exemple celui de "*c.... molle*".

nous y préparait pas. Mais nous l'avons fait. Nous avons tenu souvent des propos très durs vis-à-vis des instances de la CGT, mais ils étaient justifiés (Et encore, nous n'avons pas dit publiquement tout ce que nous pensions !).

Dire non était le seul moyen à notre disposition si nous voulions respecter notre engagement de congrès et préserver le syndicat de l'éclatement. Nous l'avons fait aussi pour une question de dignité. Sans doute aussi parce que nous trouvions, par expérience, les coulevres tout à fait indigestes.

Durant toute cette période, l'attitude des différentes instances du syndicat a été guidée par un souci unique : maintenir le SNTRS-CGT et en faire un syndicat réellement intercatégoriel. Cela a été très difficile, très pénible, moralement et même physiquement pour certains. Des insultes ont été proférées à notre encontre. Je me rappelle notamment d'un Conseil National de la FERC où un participant à cette instance m'a traité, a traité les militants de notre syndicat de suppôts de la direction. Il est difficile de pardonner ce genre d'insulte !

Il y a eu aussi des périodes où le syndicat s'est retrouvé quasiment isolé dans la CGT. Et plus particulièrement depuis les années 80, et plus nettement après la création de l'USCA en 1986. Seule la FERC nous a soutenus, malgré certains désaccords. Il y a même eu une période d'isolement total après l'acceptation par la FERC de la création du Syndicat de site de l'USTL de Montpellier.

Ce qui nous a manqué le plus entre 1986 et 1996 a été l'impossibilité d'avoir un débat franc avec les membres du Bureau Confédéral sur la situation de la CGT dans notre secteur et sur les motivations de leurs actes nous concernant. Il a fallu attendre 8 ans et 20 jours exactement pour que le Bureau Confédéral se décide à s'exprimer et reconnaisse le SNTRS comme syndicat s'adressant à toutes les catégories. Ce que nous n'avons pas, à l'époque, mesuré à sa juste valeur. Cela faisait suite à un bon résultat du syndicat aux élections au CAES.

Certains nous ont dit que nous étions paranoïaques ou que nous avions tort de nous comporter en forteresse assiégée. Ce n'était pas un choix, mais la réalité de ce que nous avons vécu à certains moments. Aujourd'hui nous en sortons, mais nous pouvons nous demander: à quel prix ?

AUJOURD'HUI

L'essentiel est de tirer les leçons de toutes nos expériences et aussi de nos erreurs. C'est ainsi que nous pourrions progresser et faire du syndicat une organisation accueillant tous ceux qui veulent lutter pour leur dignité, se défendre collectivement, un syndicat qui accueille en grand nombre les chercheurs comme les ITA, les titulaires comme les précaires, les chercheurs en formation. Il reste encore beaucoup à faire pour y parvenir.

Malgré les chausse-trappes mises sur notre chemin, malgré les épisodes douloureux de notre histoire, notre fierté est d'avoir maintenu une organisation CGT forte au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, en restant fidèles à des principes à nos yeux toujours plus actuels : le fonctionnement démocratique, l'information des adhérents, l'indépendance du syndicat, le respect des engagements pris collectivement. Cela alors que certains, qui aujourd'hui ne sont plus rien dans la CGT, nous demandaient en 1991 de transgresser les orientations de nos congrès, au nom de je ne sais quel intérêt supérieur de la CGT¹¹ !

Même si nous y avons perdu des plumes, nous sommes toujours actifs, nous avons maintenu un syndicat présent dans toutes les régions, influent sur le plan électoral, comme en témoignent les dernières élections au CAES qui ont abouti à l'élection d'Annie GUTNIC au poste de Présidente du CAES.

De lourdes tâches nous attendent : défendre les intérêts des personnels et nos organismes ne peuvent souffrir de relâche dans notre activité. Pour cela nous devons aussi œuvrer au rassemblement des forces syndicales, malgré leurs différences, pour renforcer l'action des personnels. A propos d'unité j'ajouterais que nous ne nous résoudrons jamais à la division syndicale. Rassembler, unifier toutes les forces qui veulent agir pour la défense des intérêts des travailleurs, est une question que nous devons débattre avec les autres forces syndicales. Cela vaut pour notre secteur et également au-delà.

Au cours de ces 50 années beaucoup de militants se sont investis sans compter pour que le syndicat voie le jour puis se développe, défende les intérêts des personnels, défende la recherche publique. Cette fête est le moment aussi de leur rendre un chaleureux hommage.

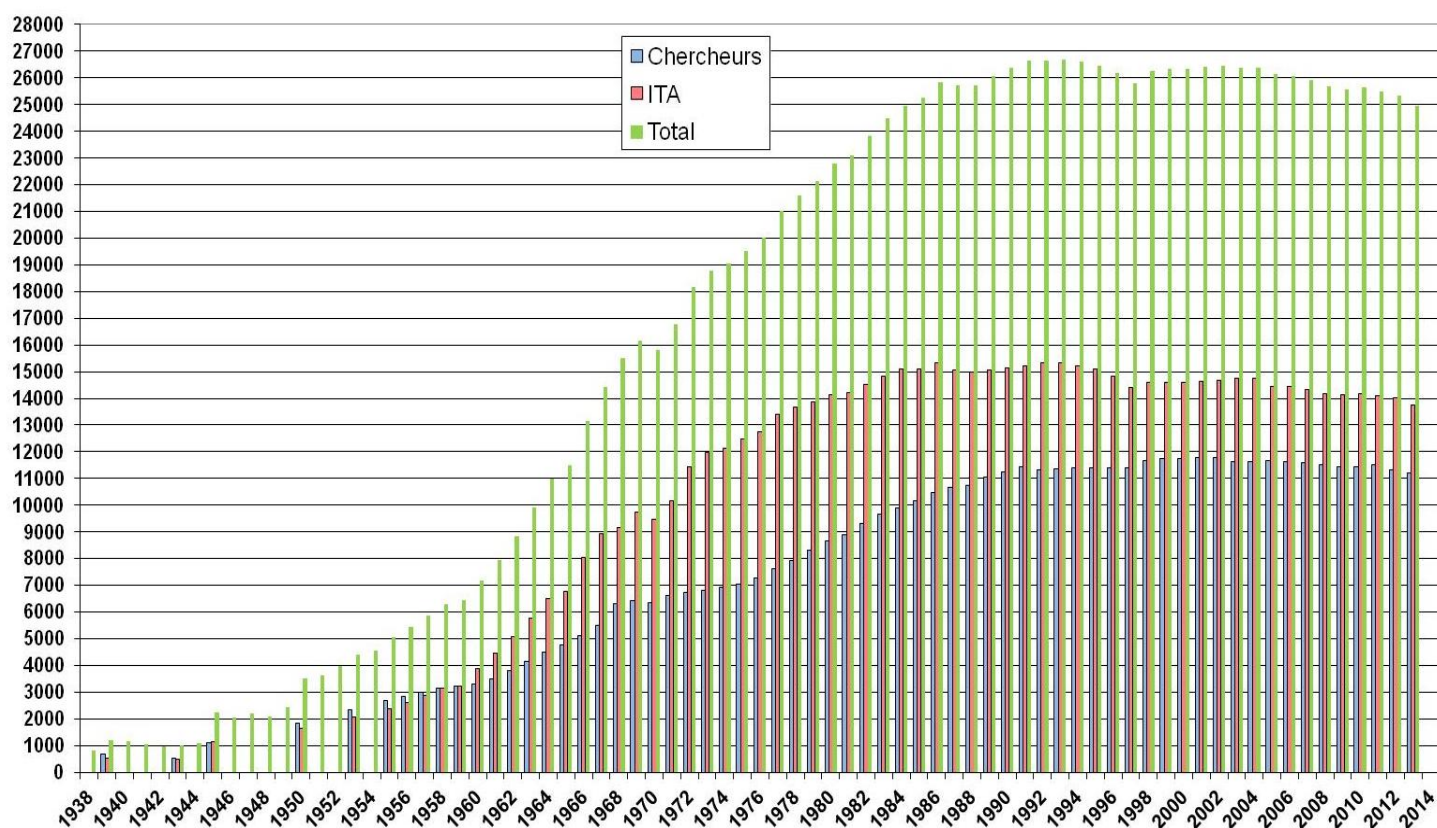
Aujourd'hui les plus gros nuages se sont éloignés, mais nous devons en permanence être exigeants avec nous-mêmes, veiller à créer toutes les conditions pour une vie toujours plus démocratique du syndicat et combattre tout ce qui pourrait remettre en cause son bon fonctionnement. Nous devons veiller à ce que les débats et décisions soient le fait du plus grand nombre d'adhérents et non celui de quelques militants "éclairés".

Maintenant que nous sommes sortis de la zone de tempête, nous devons travailler à renforcer le syndicat, à faire en sorte que d'autres, plus jeunes, prennent le relais pour faire fructifier l'héritage.

Comme le disait si justement le titre du premier journal du syndicat en janvier 1956 : *La lutte continue!*

¹¹ C'est ce que A. OBAD/A (Secrétaire Général de l'UGICT et Secrétaire Confédéral), avec le plus grand sérieux, demandait à Annick KIEFFER et à Jean OMNES lors d'une rencontre à l'UGICT ! C'est ce qu'il appelait "prendre ses responsabilités de dirigeant !".

Annexe XIII – Effectifs du CNRS (1938 – 2013)



Annexe XIV - Sigles

AAR (P)	Attaché d'Administration de la Recherche (Principal),,		
ACB	Association Claude Bernard,		
AD, ADR	Administration Déléguée (CNRS), Administration Déléguée Régionale (INSERM),		
AERES	Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur		
AFM	Association française contre les myopathies,		
AFME	Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie,		
AGA (P)	Agent d'Administration (Principal),,		
AGT(P)	Agent Technique (Principal),,		
AI	Assistant Ingénieur,		
AIT	Association Internationale des Travailleurs (1 ^{ère} Internationale)		
AJA (P)	Adjoint Administratif (Principal),		
AJT (P)	Adjoint Technique (Principal),,		
ANPE	Agence Nationale pour l'Emploi		
ANR	Agence Nationale de la Recherche		
ANVAR	Agence Nationale pour la Valorisation de la Recherche,		
AP-CP	Autorisations de Programmes -Crédits de Paiement,		
ARC	Association pour la Recherche contre le Cancer,		
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail		
AST	Agent de service technique		
ATP	Action Thématique Programmée		
BCRD	Budget Civil de Recherche et de Développement,		
BIT	Bureau International du Travail		
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières		
BRS	Bulletin de la Recherche Scientifique,		
CA	Conseil d'Administration		
CA	Commission Administrative,		
CAES	Comité d'Action et d'Entraide Sociale,		
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle,		
CAP	Commission Administrative Paritaire (Titulaires),		
CCEO	Centre Confédéral d'Education Ouvrière de la CGT,		
CCN	Comité Confédéral National de la CGT,		
CCP	Comité Central Provisoire (1968) et Comité Consultatif		
			des Personnels (1980) du CNRS
		CCRRDT	Comités Consultatifs Régionaux de la Recherche et du Développement Technologique
		CDD	Contrat à Durée Déterminée,
		CDI	Contrat à Durée Indéterminée,
		CDST	Centre de Documentation Scientifique et Technique,
		CE	Commission Exécutive,
		CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
		CEE	Centre d'étude de l'emploi
		CEPS	Commission d'Etude des Problèmes Sociaux (CNRS),
		CEREQ	Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications,
		CERN	Centre Européen de Recherche Nucléaire
		CES	Confédération Européenne des Syndicats,
		CES	Contrat Emploi Solidarité,
		CESFO	Comité d'Entraide Sociale de la Faculté d'Orsay,
		CFC	Commission Financière et de Contrôle,
		CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail,
		CFT	Confédération Française du Travail,
		CFTC	Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
		CGPF	Confédération Générale de la Production Française,
		CGT	Confédération Générale du Travail,
		CGT-SR	Confédération Générale du Travail - Syndicaliste Révolutionnaire
		CGTU	Confédération Générale du Travail Unitaire,
		CGPF	Confédération Générale du Patronat Français,
		CHS	Comité d'Hygiène et de Sécurité,
		CIAT	Conseil Interministériel sur l'Aménagement du Territoire,
		CIRST	Comité Interministériel sur la Recherche Scientifique et Technique
		CISL	Confédération Internationale Syndicats Libres,
		CJC	Confédération des jeunes chercheurs
		CMPP	Comité de modernisation des politiques publiques
		CN	Conseil National,

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

CNAS	Comité National d'Action Sociale,	FNU	France,
CNE	Contrat nouvelle embauche	FO	Front National Universitaire
CNES	Centre National d'Etudes Spatiales,	FRM	Force Ouvrière,
CNESER	Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,	FSI	Fondation de la recherche médicale
CNEXO	Centre National d'Exploitation des Océans,	FSM	Fédération Syndicale Internationale,
CNPF	Conseil National du Patronat Français,	FSU	Fédération Syndicale Mondiale,
CNR	Conseil National de la Résistance,	FTP	Fédération Syndicale Unitaire,
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique,	GERUF	Francs-Tireurs et Partisans
CNRSA	Centre National de la Recherche Scientifique Appliquée,	GIPA	Groupe d'Etude pour la Rénovation de l'Université Française, (organisation de droite),
CNS	Caisse Nationale des Sciences,	GVT	Garantie individuelle de pouvoir d'achat
CNT	Confédération Nationale du Travail (Anarchistes),	IATOS	Glissement Vieillesse Technicité
COM	Contrat d'objectifs et de moyens	Idex	Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers et Service (Enseignement Supérieur),
COR	Conseil d'orientation des retraites	IE	Initiatives d'excellence,
CPE	Contrat première embauche	IFR	Ingénieur d'Etudes,
CPN	Commission Paritaire Nationale (Contractuels),	IFREMER	Institut fédératif de recherche
CPPR	Commission Paritaire Préparatoire Régionale	IGRANTE	Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer,
CPU	Comité des présidents d'universités	IHU	Institution Générale de retraite des Agents Non Titulaires de l'Etat
CR	Chargé de Recherche,	IN2P3	Institut Hospitalo-Universitaire
CRC	Coordonner, Rassembler, Construire (Ex CFDT de la Santé, exclus),	INAG	Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules,
CRS	Caisse des Recherches Scientifiques	INCA	Institut National d'Astronomie et de Géophysique,
CRS	Compagnies "Républicaines" de Sécurité,	INED	Institut national du cancer
CSG	Contribution Sociale Généralisée,	INH	Institut National d'Etudes Démographiques,
CSN	Conseil Syndical National, (SNTRS-CGT)	INIST	Institut National d'Hygiène,
CSRS	Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique	INRA	Institut d'Information Scientifique et Technique,
CSRT	Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie,	INRETS	Institut National de la Recherche Agronomique,
CSS	Commissions Scientifiques Spécialisées (INSERM),	INRIA	Institut National de Recherche sur les Transports et la Sécurité,
CTP	Comité Technique Paritaire,	INRS	Institut National de Recherche en Informatique et Automatique,
CTPM	Comité Technique Paritaire Ministériel,	INSA	Institut National de Recherche sur la Sécurité,
DAF	Directeur Administratif et Financier,	INSEE	Institut National des Sciences Appliquées,
DEUG	Diplôme d'Etudes Universitaires Général,	INSERM	Institut national des statistiques et des études économiques
DGRST	Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique,	INSU	Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,
DPAS	Direction des Personnels et des Affaires Sociales,	IPACTE	Institut National des Sciences de l'Univers,
DR	Délégation Régionale (CNRS),	IR	Institution de Prévoyance des Agents Contractuels et Temporaire de l'Etat,
DR	Directeur de Recherche,	IRCANTEC	Ingénieur de Recherche,
DRH	Délégation (puis Direction) des "Ressources Humaines",	IRT	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de la fonction publique,
EAA	Entretien Annuel d'Activité,	ISFIC	Institut de Recherche Technologique
EPA	Etablissements publics administratifs	ISR	Indemnité supplémentaire pour fonction d'intérêt collectif
EPIC	Etablissement public industriel et commercial	ITA	Internationale Syndicale Rouge,
EPST	Etablissement Public Scientifique et Technologique	ITARF	Personnels Ingénieurs, Techniciens et Administratifs (EPST),
Equipex	Equipement d'excellence,	IVG	Ingénieurs, Techniciens et Administratifs de Recherche et de Formation (Universités),
ERA	Equipes de Recherche Associées	JOC	Interruption Volontaire de Grossesse,
FAEN	Fédération autonome de l'éducation nationale	LA, URA	Jeunesse Ouvrière Chrétienne,
FEN	Fédération de l'Education Nationale (CGT puis CGT ou Autonome),	Labex	Laboratoire Associé, Unité de Recherche Associée (CNRS),
FERC	Fédération de l'Education, la Recherche et la Culture (CGT),	LCPC	Laboratoire d'excellence,
FERC-Sup	Secteur Enseignement Supérieur de la FERC (CGT),	LEA	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées,
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur	LKP	Laboratoire Européen Associé,
FGF	Fédération Générale des Fonctionnaires (CGT),	LOP	Lyannaj kont pwofitasyon (Ensemble contre la surexploitation - Guadeloupe)
FIDL	Fédération indépendante et démocratique des lycéens	MENRT	Loi d'Orientation et de Programmation (Recherche)
FISE	Fédération Internationale Syndicale de l'Enseignement,		Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie,
FLN	Front de Libération Nationale		
FNMF :	Fédération Nationale de la Mutualité Française		
FMTS	Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques,		
FNB	Fédération Nationale des Bourses du travail,		
FNS	Fédération Nationale des Syndicats et des Groupements Corporatistes de France et des Colonies,		
FNDIRP	Fédération Nationale des Déportés, Internés Résistants Patriotes		
FNSI	Fédération national des syndicats d'instituteurs de		

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,	SNETP	Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel (CGT),
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale	SNI	Syndicat National des Instituteurs (CGT puis FEN),
MIR	Ministère de l'Industrie et de la Recherche,	SNIRS	Syndicat National Indépendant de la Recherche Scientifique (CGC),
MLF	Mouvement de Libération de la Femme,	SNO	Syndicat National des Ouvriers du CNRS (Autonome),
MRT	Ministère de la Recherche et de la Technologie,	SNPCEN	Syndicat National des Personnels Contractuels de l'Education Nationale, puis des Personnels de l'Energie Nucléaire (FEN puis FSU),
OHP	Observatoire de Haute Provence,	SNPES	Syndicat National des Personnels de l'Enseignement Supérieur (CGT),
OIT	Organisation internationale du travail	SNPESB	Syndicat National des Personnels de l'Enseignement Supérieur et des Bibliothèques (CGT). Il succède au précédent,
OMC	Organisation mondiale du commerce	SNPTA	Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs du CNRS (CGT),
ONH	Office National d'Hygiène Sociale	SNPTES	Syndicat National des Personnels Techniques de l'Enseignement Supérieur, FEN puis UNSA,
ONRSI	Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions (1922-1939),	SNRSTA	Syndicat National de la Recherche Scientifique, Technique et Atomique (CGT),
ONU	Organisation des Nations Unies	SNTRS	Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (CGT),
ORSC	Office de Recherche Scientifique Colonial	SOLEIL	Source optimisée de lumière d'énergie intermédiaire du LURE
ORSTOM	Organisation de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (aujourd'hui IRD),	SPI	Sciences Physiques pour l'Ingénieur
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord,	STO	Service du Travail Obligatoire
PACS	Pacte civil de solidarité,	SUD	Fédération Solidaire, Unitaire et Démocratique (Ex CFDT des PTT, exclus), son champ s'est élargi depuis.
PCF	Parti Communiste Français	T, TR	Technicien de Recherche,
PIR	Programme Interdisciplinaire de Recherche	TUC	Travail d'Utilité Collective,
PMI, PME	Petites et moyennes Industries ou Entreprises	UD	Union Départementale de la CGT,
PNC	Physique nucléaire et corpusculaire	UFR	Unité de Formation et de Recherche,
POS, POSC	Personnels Ouvriers, de Service (et de Cantine),	UGFF	Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires (CGT),
PPP	Partenariat Public Privé	UGICT	Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens (CGT),
PPRS	Prime de Participation à la Recherche Scientifique,	UIMM	Union des Industries Métallurgiques et Minières,
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur	UL	Union Locale de la CGT,
PS	Parti Socialiste	UMR	Unité Mixte de Recherche,
PSU	Parti Socialiste Unifié	UNCAL	Union Nationale des Comités d'action lycéens
PTA	Personnels Techniques et Administratifs du CNRS,	UNEF	Union Nationale des Etudiants de France,
PTT	Poste, Téléphone et Télégraphe	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
QAF	Quai Anatole France (Premier siège du CNRS,	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance,
RCP	Recherches Coopératives sur Programmes (CNRS),	UNL	Union nationale des lycéens
RDS	Remboursement de la Dette Sociale,	UNSA	Union Nationale des Syndicats Autonomes,
RGPP	Révision générale des politiques publiques	UNSEN	Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale (CGT), succède au SNETP-CGT,
RSA	Revenu de solidarité active	UNSES	Union Nationale des Syndicats de l'Enseignement Supérieur (CGT),
RTT	Réduction du temps de travail	UP, UPR	Unité Propre, Unité Propre de Recherche (CNRS),
SAR	Secrétaire d'Administration de la Recherche,	UPRES-A	Unité Propre de Recherche de l'Enseignement Supérieur Associée au CNRS,
SATT	Société d'accélération de transfert technologique,	URA	Unité de Recherche Associée,
SDH	Société des droits de l'homme	US, UPS	Unité de Service, Unité Propre de Service,
SFIC	Section Française de l'Internationale Communiste	USCA	Union des Syndicats de Chercheurs et Assimilés.
SFIO	Section Française de l'Internationale Ouvrière	USMJC	Union des Syndicats des Maisons des Jeunes et la Culture (CGT),
SGAC	Syndicat Général de l'Action Culturelle (CGT)	UTS	Union des Travailleurs Scientifiques
SGEN	Syndicat Général de l'Education Nationale (CFTC, puis CFDT),		
SGPO	Syndicat Général des Personnels de l'ORSTOM (CGT),		
SHS	Sciences Humaines et Sociales		
SLR	Sauvons la recherche		
SLU	Sauvons l'Université		
SMIC	Salaires Minimum Interprofessionnel de Croissance,		
SMIG	Salaires Minimum Interprofessionnel Garanti,		
SNB	Syndicat National des Bibliothèques (FEN),		
SNCS	Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (FEN, puis autonome et aujourd'hui FSU),		
SNES	Syndicat National de l'Enseignement Secondaire (FEN, puis autonome et aujourd'hui FSU),		
SNESRS	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (CGT puis FEN et FSU)		
SNESup	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur (FEN puis FSU),		

Annexe XV - Sources bibliographiques

- Collection du Bulletin de Liaison puis du Bulletin de la Recherche Scientifique (BRS), du SNPTA puis SNTRS-CGT.
- Collection du Bulletin d'Information puis du SNTRS-Info.
- Collection des "En Bref" et des "SNTRS vous informe"
- Archives du SNPTA-CGT (1948-1968) et SNTRS-CGT (1968 à aujourd'hui)..

- Rapports d'activité présentés aux congrès du Syndicat (SNPTA-CGT puis SNTRS-CGT).
- Articles de André Chanconie, Hélène LANGEVIN & Anne-Marie LAKOTA dans *La Pensée* n°259 (1987),
- Cahiers d'histoire sociale de l'IHS CGT
- *Au rythme des jours*, de Benoît FRACHON, 2 tomes, Editions Sociales
- *Syndicats et unité* d'Henri KRASUCKI, Editions Sociales.
- *Esquisse d'une Histoire de la CGT* de Jean BRUHAT et Marc PILOLOT, La CGT.
- *Histoire de la CGT* de Michel DREYFUS, Editions Complexe - Questions au XX^{ème} siècle.
- *Le syndicalisme en France* de René MOURIAUX, P.U.F.
- *Pour la CGT, mémoires de lutte, 1902-1939*, de Benoît FRACHON, Editions Sociales
- *Ecrits sur la CGT*, de Benoît FRACHON, VO Editions
- *La CGT* de René MOURIAUX, Seuil.
- *La CGT et la Guerre d'Indochine, 1945-1954* de Alain RUSCIO, Institut CGT d'Histoire Sociale.
- *Voix libres, Le conflit des cheminots Nov.-Déc. 1995*, Fédération CGT des Cheminots, VO Editions.
- *Marie Guillot, de l'émancipation des femmes à celle du syndicalisme* de Slava LISZEK -L'Harmattan.
- *Benoît Frachon, communiste et syndicaliste* de Jacques GIRAULT, Presses de la FNSP.
- *Le congrès syndicaliste d'Amiens*, d'Emile POUGET, IHS CGT
- *Rol-Tanguy*, de Roger BOURDERON, Taillandier
- *Louise Michel*, de Pierre DURAND, Livre Club Diderot
- *Sur la révolution française*, de Claude MAZURIC, Messidor
- *La révolte des Canuts*, de Maurice MOISSONNIER, Editions Sociales
- *Mai 68*, de Roger MARTELLI, Editions Sociales
- *CGT, Approches Historiques* par l'Institut CGT d'Histoire Sociale et le CCEO.
- *La CGT, crises et alternatives*, de Guy GROUX et René MOURIAUX, Editions Economica.
- *L'histoire un combat syndical*, de René MOURIAUX, IHS CGT
- *Historique, positions, documentation*, document CGT
- *Les comptes-rendus in extenso des Congrès Confédéraux de la CGT.*
- *Le Peuple* n°799/801 du 30 juin 1968, Organe Officiel de la CGT.
- *1940-1944, les VO de la nuit*, André TOLLET et Jean-Claude POULAIN, VO Editions
- *36-39, du Front Populaire à la guerre, Chroniques Sociales* de René VIEU, Editions ABC.
- *Mutins de la Mer Noire*, de Jean LE RAMEY, Pierre VOTTERO, Editions Sociales
- *La France Ouvrière -Histoire de la classe ouvrière et du Mouvement Ouvrier Français*, 3 volumes, Ouvrage collectif sous la direction de Claude WILLARD, Editions Sociales et Editions de l'Atelier.
- *La Revue pour l'histoire du CNRS*, Editions du CNRS
- *Numéros spéciaux de l'Humanité Dimanche*
- *Textes choisis* de Frédéric JOLIOT-CURIE, Editions Sociales.
- *L'histoire du CAES du CNRS 1957-1967* d'Angélique DURAND, Janvier 2003
- *30 ans du Statut des fonctionnaires* (intervention de R. BIDOUE), N° spécial de *La Tribune des Fonctionnaires*, UGFF-CGT.
- *Les fonctionnaires sujets ou citoyens ?* (Tomes 1&2) de René BIDOUE, Editions Sociales.
- *Fonctionnaires, les points sur les i* de René BIDOUE, VO Editions.
- *La république des savants* de Jean-François PICARD, Flammarion.
- *La bataille de Paris -16-17 octobre 1961*, de Jean-Luc EINAUDI, Seuil.
- *Henri Krasucki, en souvenirs*, de Claude CANDILLE, Pierre TARTAKOVSKI, Editions Eden
- *Instituteurs, Professeurs une culture syndicale dans la société française (fin XIX^{ème}-XX^{ème} siècle)* Jacques GIRAULT, Publications de la Sorbonne
- *Paul Langevin, mon père* de André LANGEVIN, Editeurs Français Réunis.
- *Ravensbrück* de Germaine TILLION, Seuil.
- *Les Bataillons de la Jeunesse* de Albert OUZOULIAS, Editions Sociales.
- *Les fils de la nuit* de Albert OUZOULIAS, Grasset.
- *La Commune de 1871*, Ouvrage collectif, Editions Sociales
- *Grande histoire de la Commune (5 volumes)*, de Georges SORIA, Livre Club Diderot
- *La Résistance (5 volumes)* de Alain GUERIN, Messidor.
- *Le Livre des Otages* de Serge KLARSFELD, Editeurs Français Réunis.
- *La classe ouvrière dans la résistance* de André TOLLET, Editions Sociales.
- *1940 -De la défaite à la résistance* de Roger BOURDERON et Germaine WILLARD, Messidor-Editions Sociales.
- *Histoire de la France contemporaine* Ouvrage Collectif, Messidor.
- *Histoire du Mouvement Ouvrier Français* de Jean BRUHAT, Editions Sociales.
- *La vérité sur la Libération de Paris*, de Francis CREMIEUX , Messidor
- *Un siècle de luttes et de défis en Ile-de-France*, de URIF-CGT
- *La Grève* de Georges SEGUY, Editions de l'Archipel.
- *1^{er} Mai, les 100 printemps*, de Georges SEGUY, Editions Messidor – Editions Sociales

Repères pour l'histoire de la CGT, au CNRS, à l'INSERM, à l'INRIA et ailleurs ...

- *Résister de Mathausen à Mai 1968* de Georges SEGUY, Editions de l'Archipel.
- *Albert Theisz* de Georges FRISCHMANN, Fédération CGT des P.T.T.
- *Henri Krasucki*, de Christian LANGEAIS, Editions du Cherche Midi
- *Un certain regard... Un demi siècle d'histoire des enseignants à la CGT*, de Gérard MONTANT – IHS CGT
- *Structure et démocratie, au fil de la vie de la CGT*, de Joël HEDDE, André NARRITSENS, IHS CGT
- *Les féministes de la CGT - Histoire du magazine Antoinette*, de Jocelyne GEORGE, Editions Delga
- *De la FEN-CGT à la FERC-CGT : Entre recherche d'unité et quête d'identité. Repères pour l'histoire (1948 – 1994)* Joël HEDDE, FERC-CGT
- *Maitron.org, site d'histoire sociale, Chronologie indicative de l'histoire du mouvement ouvrier français, 1789-1863, 1864-1870, 1871-1913*, en ligne : <http://www.maitron.org>.